

202.1 90EV

LIBRARY
INTERNATIONAL REFERENCE CENTRE
FOR COMMUNITY WATER SUPPLY AND
SANITATION (IRC)

**EVALUATION THEMATIQUE DE
L'INTEGRATION DES FEMMES DANS
LE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Rapport de mission concernant le projet
Hydraulique villageoise dans le département de Zinder,
Niger**

B M B

Management Consulting for Development B V
Tilburg, Pays-Bas

en association avec

FEMCONSULT

Consultants en matière de Femmes et Développement
La Haye, Pays-Bas

novembre 1990

202.1-90EV-10449

111

111

EVALUATION THEMATIQUE DE L'INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport de mission concernant le projet
Hydraulique villageoise dans le département de Zinder,
Niger

L'auteur seul est responsable de ce rapport, rédigé
au nom de la Commission des Communautés européennes.
Ce rapport ne reflète pas nécessairement les vues
de la Commission

B M B

Management Consulting for Development B.V.
Tilburg, Pays-Bas

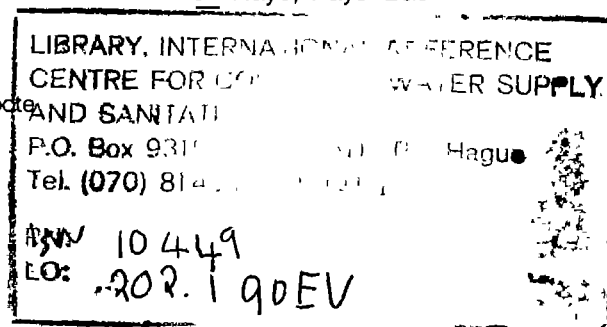
en association avec

FEMCONSULT

Consultants en matière de Femmes et Développement
La Haye, Pays-Bas

Auteur: Sophie de Groote

R 1027 / 8950



novembre 1990

1
2
3
4

5
6
7
8

EVALUATION THEMATIQUE DE L'INTEGRATION DES FEMMES
DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL

Rapport de mission concernant le projet
Hydraulique villageoise dans le département de Zinder,
Niger

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
ABREVIATIONS	iv
1. RESUME DE L'EVALUATION	1
1.1 Brève introduction	1
1.2 Récapitulation des résultats	1
1.3 Conclusions principales	3
1.4 Recommandations	5
2. INTRODUCTION	9
2.1 But et approche de l'évaluation	9
2.2 Principales caractéristiques du projet	9
2.2.1 Fiche descriptive du projet	9
2.2.2 Réalisations	11
2.3 Méthodes choisies	12
3. LA CONDITION FEMININE DANS LA REGION DU PROJET	14
3.1 Données de base sur le statut des femmes au sein de la famille et de la communauté	14
3.1.1 Introduction	14
3.1.2 La zone du projet	15
3.1.3 La propriété foncière	15
3.1.4 Statut et rôles des femmes au sein de la famille	17
3.1.5 Les femmes et l'organisation du travail	18
3.2 Commentaires (priorités des femmes/obstacles)	20

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
3.3 Politique nationale en matière de Femmes et Développement	22
3.3.1 La Direction de la Condition féminine . .	22
3.3.2 L'Association des femmes du Niger (AFN) .	23
4. EVALUATION DES ASPECTS FEMMES ET DEVELOPPEMENT DU PROJET	25
4.1 Examen des objectifs	25
4.2 Attention accordée aux femmes dans la phase de préparation et de conception	25
4.3 L'aspect Femmes et Développement dans la phase d'exécution et de suivi/évaluation	27
4.3.1 La phase d'exécution	27
4.3.2 La phase de suivi/évaluation	31
4.4 Ressources en personnel	33
4.4.1 Cadre institutionnel	33
4.4.2 Rôle de l'assistance technique	33
4.4.3 Rôle du personnel de la CCE en matière de Femmes et Développement	35
5. ESTIMATION DES EFFETS DU PROJET	38
5.1 Efficacité et utilisation réelle des équipements	38
5.2 Volume de travail	42
5.3 Possibilités d'exercer une activité rémunératrice	43
5.4 Rôle social des femmes dans la communauté et conditions de vie des femmes	44
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	46
6.1 Conclusions: obstacles et facteurs favorables à l'intégration des femmes dans le projet	46
6.1.1 Le cycle du projet	47

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
6.1.2 Le milieu socio-culturel du projet . . .	49
6.2 Recommandations	51
6.2.1 Recommandations concernant le projet . .	51
6.2.2 Recommandations concernant l'assistance de la CEE en général en vue de l'intégra- tion des femmes dans les projets	54

ANNEXES:

1. Termes de référence des missions d'évaluation concernant des projets unisectoriels relatifs à l'agriculture, l'élevage et l'alimentation en eau
2. Schéma de l'approvisionnement du Fonds régional de l'eau/Fonds régional de développement
3. Liste des personnes rencontrées
4. Bibliographie sommaire
5. L'Association des femmes du Niger (AFN)
6. Schéma de disposition de l'assistance et des animateurs au cours de réunions d'animation
7. Dessin d'une pompe

ABREVIATIONS

AFN	-	Association des femmes du Niger
BIT	-	Bureau international du travail
CCCE	-	Caisse centrale de coopération économique
CCE	-	Commission des Communautés européennes
CEE	-	Communauté économique européenne
COTEAR	-	Comité technique d'arrondissement
DDP	-	Direction départementale du Plan
FED	-	Fonds européen de développement
SAP	-	Service d'arrondissement du Plan
UCOMA	-	Unité de construction de matériel agricole
ULC	-	Union locale des coopératives
URC	-	Union régionale des coopératives
USRC	-	Union sous-régionale des coopératives

1. RESUME DE L'EVALUATION

1.1 Brève introduction

Le projet Hydraulique villageoise dans le département de Zinder, au Niger est l'un des projets sélectionnés pour une évaluation thématique de l'intégration des femmes dans les projets de développement, demandée par la Commission des Communautés européennes (CCE). Le but de cette évaluation multisectionnelle est de développer des recommandations générales et spécifiques en vue de l'intégration des femmes dans les projets financés par la Communauté économique européenne (CEE) (voir Termes de référence, annexe 1).

Le projet Hydraulique villageoise a démarré en 1983 et s'est achevé en 1987. Ses objectifs étaient de satisfaire les besoins en eau potable de la population rurale d'une partie du département de Zinder par la construction de forages équipés de pompes Vergnet et d'associer les villageois à la réalisation de ces forages afin de les rendre responsables - financièrement et matériellement - de leur entretien. Les résultats attendus étaient une réduction du temps de portage de l'eau et l'appropriation du point d'eau par les villageois qui, de ce fait, allégeraient la contribution de l'Etat par la maintenance des équipements.

1.2 Récapitulation des résultats

471 forages ont été effectués et 566 pompes Vergnet installées dans 381 villages. Des séances d'information-sensibilisation ont été organisées avant les travaux de forage dans le but d'informer la population sur les avantages de la pompe et d'obtenir la décision motivée du village pour ou contre le

forage. Pendant ces séances, le rôle du sociologue expatrié chargé de l'assistance technique a été positif vis-à-vis des femmes: il a veillé à ce que celles-ci participent aux réunions et donnent leur avis sur l'implantation des pompes. La mission d'évaluation révèle que les femmes auraient désiré être encore plus associées aux réunions qu'elles ne l'ont été. Ceci montre l'importance de la partie animation du projet: même si le sociologue expatrié et son équipe ont réalisé un bon travail d'information et de formation, ils auraient pu aller encore plus loin.

Une fois les forages réalisés, une campagne d'animation-formation a été menée par le sociologue expatrié, aidé d'animatrices et animateurs nigériens. Le but de cette campagne était de créer des comités de pompe, chargés de la gestion de la pompe, et d'organiser le système de maintenance de celle-ci. Des comités de pompe ont effectivement vu le jour, mais les femmes n'y ont eu aucun rôle de responsabilité: les fonctions de président, secrétaire et trésorier étaient dévolues aux hommes alors que les tâches de nettoyage étaient réservées aux femmes. En ce qui concerne la maintenance, des artisans réparateurs masculins ont été formés, un système de distribution des pièces d'usure à travers les structures coopératives locales a été organisé et une taxe administrative, dont le montant sert à financer les réparations, a été instaurée (Fonds régional de l'eau). Le projet prévoyait qu'en cas de panne de la pompe, l'artisan réparateur évalue la panne, le comité de pompe se réunisse et l'artisan s'approvisionne en pièces détachées auprès des coopératives. Si le montant des réparations dépasse 15.000 FCFA, la différence est prise en charge par le Fonds régional de l'eau et s'il est inférieur à cette somme, il est payé intégralement par les cotisations villageoises.

Du système de maintenance préconisé par le projet, le seul élément à fonctionner correctement est le Fonds régional de

l'eau, car il est alimenté par une taxe obligatoire. En effet, actuellement, le comité de point d'eau n'existe plus dans la mesure où il ne prend plus en charge l'organisation et la gestion de l'équipement. Cela signifie que, lorsque la pompe tombe en panne, rien n'est organisé: il n'est pas toujours possible de joindre l'artisan et plusieurs jours peuvent s'écouler avant que quelqu'un ne prenne une décision. Les cotisations villageoises ne sont plus perçues régulièrement, mais uniquement lorsque la pompe est en panne.

Si les femmes avaient reçu une formation en gestion, elles pourraient en cas de panne prendre les dispositions voulues, c'est-à-dire effectuer les petites réparations de surface, se réunir pour contacter l'artisan réparateur si nécessaire et collecter les fonds pour la réparation.

1.3 Conclusions principales

Il faut distinguer les résultats positifs du projet - réussite de la formation en hygiène et apprentissage du nettoyage d'un bien collectif - des résultats négatifs que sont la fréquence des pannes des pompes (29% des pompes vues étaient en panne) et le mauvais fonctionnement du système d'organisation de la maintenance. Au-delà des problèmes techniques (manque de solidité des baudruches), le mauvais fonctionnement de l'organisation de la population quand la pompe est en panne tient notamment à ce que les femmes n'ont pas été associées à la gestion de la maintenance. Les résultats globaux du projet auraient été meilleurs si les femmes avaient été considérées comme des agents actifs.

En ce qui concerne les femmes, les résultats positifs du projet ont été une réduction du temps de portage de l'eau et un apprentissage du nettoyage collectif d'un bien commun. Elles ont aussi constaté, au sein de la famille, une diminution des maladies d'origine hydrique. Il faut ajouter que le

temps libéré par suite de l'implantation de la pompe est essentiellement consacré au petit commerce et que les femmes ont noté de ce fait une nette augmentation de leurs revenus.

Les facteurs favorables à l'intégration des femmes au projet ont été les suivants:

- le fait que les femmes aient été considérées, dès la préparation du projet, comme un groupe-cible à part et, si pas comme des agents actifs, du moins comme les bénéficiaires directes du projet;
- le travail positif fourni par le sociologue expatrié et son équipe, qui ont essayé, autant que le permettaient l'impact de la religion et le poids de la hiérarchie sociale, de faire participer les femmes aux réunions d'information, de sensibilisation et de formation.

Cependant, les résultats du projet n'ont pas été totalement atteints, notamment en ce qui concerne le système de maintenance. Celui-ci est déficient parce que les principales personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les femmes, n'ont pas été associées à la gestion de la pompe et au système d'organisation de la maintenance.

Les obstacles à la pleine intégration des femmes au projet ont été les suivants:

- Dans toutes les phases du cycle du projet, les femmes n'ont été considérées que comme bénéficiaires, jamais comme agents actifs, si ce n'est en ce qui concerne le nettoyage de la pompe. Elles ont donc été cantonnées dans la sphère domestique. Dans la phase de préparation du projet, qui est la phase analytique la plus importante, les femmes n'ont pas été considérées comme responsables de la gestion totale de l'équipement (y compris les petites réparations,

le système de collecte des fonds villageois et la procédure à suivre en cas de panne). Il ne faut dès lors pas s'étonner qu'il en ait été de même dans la phase d'exécution du projet: l'assistance technique applique les consignes des termes de référence, sans pouvoir toujours les remettre en question.

- On ne disposait pas de données socio-économiques suffisantes sur la population. Une étude sociologique préalable aurait permis, par exemple, de mettre en relief les points suivants: le désintérêt des femmes pour les cultures de contre-saison, puisque le petit commerce frauduleux peut leur procurer des revenus plus substantiels; le caractère individualiste des paysans nigériens et leur difficulté à cotiser collectivement pour un équipement commun et les préjugés anti-féministes des femmes elles-mêmes.
- Le milieu socio-culturel du projet était peu favorable: influence de l'islam, forte hiérarchisation de la société et manque de cadres féminins compétents et disponibles.

Il faut aussi noter qu'aucune donnée de base différenciée par sexe n'est disponible pour la population concernée par le projet. Le but d'une évaluation étant de mesurer l'impact du projet sur la population, il faut, au préalable, disposer de telles données afin de connaître les besoins de cette population, les facteurs favorables au projet et les contraintes qui l'entravent.

1.4 Recommandations

Le projet étant terminé depuis 1987, les recommandations qui suivent concernent l'intégration des femmes dans l'ensemble des projets financés par la CEE.

- La mission d'identification du projet, équipe pluridisciplinaire, doit comporter une spécialiste en matière de Femmes et Développement, ou une spécialiste en sciences humaines, capable de recueillir les différentes données par sexe, quantitatives et qualitatives, dans la zone du projet. Sa tâche serait aussi d'analyser le rôle social des femmes dans la collectivité et la politique nationale concernant les femmes.
- La mission d'identification doit entrer en contact avec les associations féminines locales afin d'identifier avec précision les besoins et les demandes des femmes.
- Pour que l'étude socio-économique de la phase d'identification soit pertinente et puisse servir de base à une évaluation, il faut qu'elle soit réalisée pendant une période assez longue, ce qui demande un réajustement de la politique de la CEE. Cette étude socio-économique peut être effectuée en collaboration avec des étudiants en sciences humaines du pays bénéficiaire, à condition de contrôler leur niveau de formation. En effet, il ne s'agit pas seulement de recueillir des données statistiques, mais également de mener en profondeur une étude de type ethnologique différenciée par sexe, par exemple sur l'inventaire des mots exprimant les divers statuts sociaux, la recherche ethno-linguistique ou l'explication des représentations mentales. Les agents du développement, et plus particulièrement les bailleurs de fonds, ne devraient pas minimiser ces aspects qualitatifs, car ils expliquent souvent l'échec des projets.
- Des bases de données socio-économiques différenciées par sexe, remises à jour fréquemment, devraient être constituées pour les pays bénéficiaires.
- Dans la phase de préparation du projet, et plus particulièrement dans la Proposition de financement, il faut

donner aux femmes un rôle actif et donc les intégrer systématiquement dans les termes de référence comme personnes actives, capables de prendre en charge elles-mêmes la gestion de leur équipement. Pour cela, la formation est essentielle et elle doit constituer un des objectifs du projet, davantage que l'augmentation de la production. En effet, la formation des femmes est le moyen le plus efficace de leur assurer une autonomie dans tous les domaines. La formation de femmes cadres est particulièrement importante dans la mesure où elles peuvent, à leur tour, former les femmes de la base, c'est-à-dire des villages.

- Les rédacteurs de la Proposition de financement doivent soumettre le projet aux spécialistes de la cellule Femmes et Développement de la CCE, pour qu'elles puissent éventuellement y apporter des modifications.
- Pendant la phase d'exécution du projet, les fonctionnaires de la CCE à Bruxelles et ceux de la Délégation dans le pays bénéficiaire doivent remettre en question les objectifs du projet et éventuellement les reformuler et les adapter à la situation effective du projet. Une spécialiste en sciences humaines doit effectuer des missions d'évaluation pendant la phase d'exécution afin de réajuster au besoin les objectifs du projet.
- Des indicateurs propres aux problèmes des femmes doivent être établis pour les phases de suivi et d'évaluation. Ces indicateurs - de réalisation, d'impact et de réaction de la population - doivent être qualitatifs et quantitatifs. Cela signifie qu'en plus des indicateurs quantitatifs traditionnels, il faut tenir compte de l'évaluation subjective de la population concernée, de ses "valeurs" et de ses "conceptions". Le dynamisme et les blocages de la population concernée par le projet peuvent aussi se comprendre grâce à une analyse ethno-historique.

- Une appréciation qualitative de l'impact du projet sur la population, et plus particulièrement sur les femmes, peut être obtenue par le suivi (monitoring) d'un petit échantillon de population pendant tout le cycle du projet.

2. INTRODUCTION

2.1 But et approche de l'évaluation

Le but de cette évaluation est de tirer des enseignements de l'expérience acquise concernant l'aspect Femmes et Développement dans le secteur de l'alimentation en eau potable en zone rurale, pour aboutir à la formulation d'un ensemble de recommandations réalistes touchant la politique, les moyens, les procédures et les méthodes de coopération de la Communauté et de ses partenaires en matière de développement, et définir en particulier un certain nombre de directives opérationnelles en vue de l'intégration des femmes aux diverses phases du cycle des projets.

Le projet concerné par cette évaluation est un projet d'hydraulique villageoise exécuté dans le département de Zinder, au Niger. L'objectif de la mission, qui s'est déroulée du 21 mai au 9 juin 1989, était d'évaluer l'intégration et la participation des femmes aux différentes phases du cycle du projet, d'analyser les facteurs freinant ou favorisant cette intégration et de formuler des recommandations de caractère général en vue d'associer plus systématiquement les femmes aux projets de la CEE.

2.2 Principales caractéristiques du projet

2.2.1 Fiche descriptive du projet

Titre:

Hydraulique villageoise dans le département de Zinder.

Type:

investissement dans le domaine de l'infrastructure sociale (art. 93, 2.a, de la Convention de Lomé II).

Durée:

1983-1987

- 1ère phase: de novembre 1983 à décembre 1985
 - 2ème phase: de janvier à décembre 1986
 - 3ème phase: de janvier à décembre 1987
- actions d'appui: de janvier 1988 à juin 1989.

Contribution CEE:

convention de financement: 4.900.000 ECU;
montant engagé au 31 décembre 1988: 4.840.646 ECU;
montant dépensé au 31 décembre 1988: 4.743.630 ECU;
montant dépensé en 1988: 139.630 ECU;
(L'animation-sensibilisation a représenté 15% du budget total).

Autres:

gouvernement nigérien et Caisse centrale de coopération économique (CCCE): 700.000 ECU;
villageois bénéficiaires: 100.000 ECU.

Objectifs:

satisfaire les besoins en eau potable de la population rurale d'une partie du département de Zinder par la construction d'environ 280 forages équipés de pompes à force motrice humaine et par l'association des villageois bénéficiaires à la réalisation des forages en vue de les rendre responsables - financièrement et matériellement - de leur entretien.

Résultats attendus:

- 20 litres d'eau potable par habitant et par jour;
- gain de temps dans le portage de l'eau, effectué traditionnellement par les femmes et les enfants;
- appropriation du point d'eau par les villageois qui, de ce fait, prennent une part plus importante à l'amélioration de leurs conditions de vie et allègent la contribution de l'Etat par la maintenance des équipements.

Groupe-cible:

tous les habitants du village, mais surtout la population qui, traditionnellement, est chargée du portage de l'eau, c'est-à-dire les femmes et les enfants.

2.2.2 Réalisations

Les forages ont été réalisés dans l'arrondissement de Magaria, à l'extrême sud du département de Zinder, le long de la frontière avec le Nigéria, dans les cantons de Dan Tchiao, Bandé, Magaria et la moitié ouest du canton de Dungass.

471 forages ont été effectués par la FORACO (France) et l'OFEDS (Niger), dont 455 se sont révélés positifs. 566 pompes Vergnet (certains forages sont équipés de deux pompes), financées par la France via la CCCE, ont été installées dans 381 villages. Tous les villages bénéficiaires comptent au moins 250 habitants, ainsi que le requérait la Proposition de financement.

L'assistance technique, confiée au bureau GKW Consult (RFA), a, ainsi que le demandait la Convention de financement, rempli plusieurs tâches:

- contrôle des forages;
- sensibilisation de la population par une animation-formation;
- mise en place d'une série d'actions de suivi: plantation d'arbres, mise en place de pièces détachées, création d'une caisse cantonale de maintenance, d'un stock cantonal de pièces détachées et du Fonds régional de l'eau.

La création du Fonds régional de l'eau mérite une explication. Ses fonds doivent servir à constituer un stock cantonal de pièces détachées destinées à être vendues aux villages demandeurs, et à payer le complément des réparations d'un coût supérieur à 15.000 FCFA (voir annexe 2). Le stock cantonal de

pièces détachées est approvisionné par les structures coopératives locales. Lors de sa création, en 1986, il avait été proposé que le Fonds régional de l'eau soit alimenté par les cotisations villageoises; en effet, il avait été demandé une cotisation de 50.000 FCFA par an et par village, dont 30.000 FCFA devaient être remis à la caisse villageoise du point d'eau et 20.000 FCFA versés au Fonds régional de l'eau, géré par le Comité régional de développement, c'est-à-dire par le préfet.

En 1988, le Fonds régional de développement, organe du Conseil régional de développement, a décidé de remplacer les cotisations villageoises par une taxe annuelle de 100 FCFA par contribuable. Depuis janvier 1989, cette taxe est obligatoire pour tous les contribuables du département de Zinder, qu'il y ait ou non une pompe dans le village.

Ce système d'impôt sur l'eau, unique au Niger, a certainement le mérite de constituer une épargne forcée pour la population. Il est toutefois curieux de constater l'existence d'un impôt per capita, alors que l'impôt du minimum fiscal, datant de l'époque coloniale, a été supprimé en 1978. En outre, le Fonds régional de l'eau étant géré par le préfet, on peut estimer que le manque de contrôle de son utilisation par la population n'est pas un facteur positif.

2.3 Méthodes choisies

La consultante a rencontré les membres de la Délégation de la CCE à Niamey, des représentants des ministères et des associations concernés par le projet, les responsables et les anciens animateurs du projet ainsi que des personnes travaillant dans le secteur de l'hydraulique villageoise pour d'autres bailleurs de fonds et des sociologues nigériennes (voir liste des personnes rencontrées, annexe 3).

Sur le terrain, la consultante a travaillé avec trois personnes: un ancien animateur du projet, responsable jusqu'en juin 1989 du suivi en hygiène-santé pour la population du projet; une responsable de l'Appui aux associations socio-professionnelles (Direction du Développement régional et de l'Aménagement du territoire, ministère du Plan) et une représentante de l'AFN (Association des femmes du Niger) de Zinder.

Un échantillon de 12 villages a été sélectionné pour les quatre cantons concernés par le projet. Le choix des villages a été effectué avec l'ancien animateur du projet selon les critères suivants: animation considérée comme réussie ou non et éloignement ou non du village de la route goudronnée.

Une liste récapitulative, établie pour tous les projets sélectionnés pour l'évaluation multisectorielle, a été utilisée comme référence pour l'établissement d'un questionnaire.

Une journée ayant été consacrée à contacter les chefs de canton et de village pour les prévenir de la mission, les réunions et discussions collectives ont eu lieu avec un grand nombre de participantes: de 15 à plus de 80 femmes par village, avec une moyenne d'une trentaine. Des entretiens individuels ont également été menés, qui ont corroboré les résultats des réunions collectives.

Dans neuf des 12 villages visités, les discussions collectives ont eu lieu sans la présence des hommes. Dans l'un des trois villages où les hommes étaient présents, les discussions n'ont pu avoir lieu qu'avec eux, car il s'agissait d'un village exclusivement composé d'habitants pratiquant le mariage koubli, par lequel les femmes ont l'obligation de rester cloîtrées.

3. LA CONDITION FEMININE DANS LA REGION DU PROJET

3.1 Données de base sur le statut des femmes au sein de la famille et de la communauté

3.1.1 Introduction

Il faut noter qu'il n'y a pas eu, avant l'exécution du projet, d'enquête socio-économique approfondie sur la population concernée par le projet. L'enquête préliminaire menée en vue d'identifier les villages bénéficiaires de pompes a porté sur le recensement des maladies d'origine hydrique, sur l'état de l'équipement hydraulique et sur les infrastructures administratives et sociales. Les données suivantes, essentielles pour comprendre les besoins et les capacités de la population, n'ont pas été recueillies: répartition des tâches et des revenus selon le sexe, possibilités d'exercer une activité rémunératrice, participation des femmes à la vie de la communauté, gestion et utilisation quotidienne de l'eau, temps accordé aux différents travaux, etc.

Pour reconstituer la situation des femmes dans la zone du projet, avant le projet, la consultante a ajouté au questionnaire relatif aux problèmes de l'eau une série de questions d'ordre socio-économique. Elle s'est aussi appuyée sur les enquêtes menées dans la zone du projet par la sociologue du projet danois* et par des consultants du BIT ainsi que sur des recherches menées par T. Veldhuyzen van Zanten, A. Corrèze, M.-J. Doucet et O. de Sardan.

* Projet d'adduction d'eau potable dans quatre villes situées dans la même zone que le projet Hydraulique villageoise.

3.1.2 La zone du projet

Diverses études (12)* ayant montré qu'au Niger, les données statistiques sont sous-estimées, il faut considérer les données démographiques avec beaucoup de précautions.

Dans la zone du projet, la densité de population (32 habitants/km² en 1980), élevée pour le Niger, s'explique par une pluviométrie relativement abondante (400 mm/an en moyenne) et par la vocation agricole de la région, qui dégage un léger excédent céréalier en année normale. La population, sédentaire, est composée principalement de Hausa et de quelques Peuls sédentarisés (1).

3.1.3 La propriété foncière

Autrefois, la production agricole était assurée par les gidas, terme désignant à la fois l'espace où vit la famille et les membres de celle-ci. La terre, patrimoine collectif cultivé en commun par les membres de la gida, était transmise à travers le lignage paternel. Cependant, une partie des terres était distribuée aux différents membres du groupe domestique sous forme de champs individuels temporaires appelés gamana, la partie restante constituant une propriété communautaire appelée gandu. De nos jours, le régime de propriété foncière a changé: la gida est limitée à l'unité composée du mari, de sa ou ses femmes et de leurs enfants. Le terme gandu désigne actuellement les parcelles que le chef de famille cultive avec l'aide de ses épouses et de ses enfants; en contrepartie, il doit payer l'impôt et assurer la subsistance de sa famille. Cependant, le morcellement des terres s'accélérait, la terre est de plus en plus attribuée en

* Les chiffres cités entre parenthèses renvoient à l'ouvrage portant le même numéro dans la bibliographie sommaire que l'on trouvera à l'annexe 4.

usufruit à celui qui la cultive. C'est ainsi que le chef de famille peut distribuer ses terres, comme il le faisait avec les *gamana*. La différence est que ces terres ne sont plus de nos jours considérées comme des concessions personnelles provisoires, mais comme des terres appartenant en propre à ceux qui les cultivent et paient leur propre impôt. Ces terres distribuées par le chef de famille sont appelées soit des *gamana*, soit des *gandu*, ce qui indique les incertitudes liées actuellement à la signification de l'opposition *gandu/gamana* (14).

Un chef de famille peut, par conséquent, distribuer des terres à ses épouses tout comme un père peut donner un champ à ses filles ou un frère à ses soeurs. Ces champs, *gamana* ou *gandu*, seront considérés comme la propriété personnelle des femmes, lesquelles peuvent à leur tour les transmettre à leurs enfants. En plus d'en recevoir en don, les femmes peuvent hériter de terres. En effet, si l'héritage matrilineaire était autrefois l'exception, il est actuellement de plus en plus fréquent. Si un homme meurt sans laisser d'héritiers mâles, ses terres seront distribuées entre ses filles, celles-ci étant considérées comme de simples dépositaires tenues de transmettre les champs qu'elles ont reçus à leurs enfants lorsque ceux-ci les réclameront (14).

Une femme peut donc posséder personnellement un champ reçu en don ou en héritage, de même qu'elle peut, si elle a les revenus nécessaires, en acheter un. Il faut toutefois noter que les champs octroyés aux femmes sont de petite taille et peu fertiles. En effet, l'appauvrissement des sols dû à la disparition progressive de la jachère et à la culture intensive de l'arachide pousse les hommes à conserver pour eux les meilleures terres. En outre, la distribution de terres aux femmes dépend du bon vouloir de l'homme, chef de famille, et celui-ci peut, à tout moment, décider de récupérer son bien.

Faute de données fiables, il n'est pas possible de déterminer le pourcentage de femmes propriétaires d'un champ dans la zone du projet pas plus que la superficie de ces champs. Les enquêtes de terrain ont toutefois révélé qu'une grande majorité de femmes possèdent en propre une parcelle de terre dont les revenus leur appartiennent.

3.1.4 Statut et rôles des femmes au sein de la famille

La population de la zone du projet réside dans des villages d'environ 250 habitants où la concession, regroupant généralement plusieurs familles nucléaires et dirigée par le chef de concession, est l'unité économique et sociale de base. La polygamie, idéal culturel au sein de la société hausa, entraîne entre les coépouses une compétition féroce et des conflits fréquents (14).

En tant que mères de famille, les femmes assurent l'éducation des enfants et veillent à la protection de la santé familiale. Ce sont elles qui apprennent à l'enfant les valeurs fondamentales de la société et elles aussi qui, par les contes, les danses et les proverbes, assurent la pérennité des traditions culturelles (8).

Le droit civil nigérien est fondé sur le Code civil français, le droit coutumier et le droit musulman. En ce qui concerne l'héritage, c'est bien souvent le droit musulman qui est appliqué, accordant à l'épouse un huitième des biens laissés par son mari. Les conditions qui règlent le mariage sont l'âge, le consentement et la dot. En réalité, l'âge minimum du mariage (14-15 ans) n'est pas respecté, le mariage est conclu par les parents et la femme peut être répudiée sans raison (7).

Dans la zone du projet, la consultante a rencontré un grand nombre de fillettes d'une dizaine d'années déjà mariées.

Elles ne quittent le domicile parental pour suivre leur mari que lorsqu'elles sont pubères. La prostitution est également très fréquente dans cette région du pays, principalement à cause de la proximité de la frontière avec le Nigéria. Les très jeunes filles qui vendent des galettes ou des tourteaux pour leur mère sont souvent contraintes de s'y adonner: leur partenaire accepte d'acheter le plateau entier d'aliments en échange de leurs services. Près de la frontière du Nigéria, les prostituées sont payées de 300 à 500 FCFA.

Dans cette région du pays, le mariage koubli est très fréquent. Cette pratique du droit musulman contraint les femmes à rester cloîtrées dans leur foyer. Elles ne peuvent sortir que la nuit, pour rendre visite à la famille, mais se livrent à différentes activités commerciales (vente de galettes ou de pagnes) par l'intermédiaire de leurs enfants.

Enfin, on notera que le ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine élabore, depuis 1976, un Code de la famille.

3.1.5 Les femmes et l'organisation du travail

Réveillée entre 5 et 6 heures du matin, la femme est occupée toute la journée par les travaux domestiques, agricoles et de commerce. Une journée "normale" comprend les activités suivantes: pilage du mil, approvisionnement en eau, vaisselle, ramassage du bois, préparation du repas, déjeuner, approvisionnement en eau, pilage, préparation du repas, dîner, repos aux alentours de 23 heures. Les opérations préliminaires à la préparation des repas sont les plus pénibles: le battage, le vannage et le pilage du mil demandent au total de deux heures et demie à trois heures de travail (source: BIT). Aucune donnée sur le temps consacré à l'approvisionnement en eau dans la région du projet n'est disponible. Il faut aussi ajouter que les femmes ne

parviennent pas à évaluer le temps qu'elles passent à effectuer telle ou telle activité (voir point 5.2).

La culture du mil, du sorgho et du haricot niébé se pratique sur les exploitations des concessions et sur des champs individuels. Les femmes cultivent donc à la fois les champs de leur concession et ceux qu'elles ont reçus en don ou en héritage. Pendant la saison pluvieuse, la participation des femmes sur les champs de la concession intervient lors du semis et du sarclage et lors du transport des bottes de mil ou de sorgho vers les greniers. Les outils utilisés sont la daba et la houe. Le rythme de travail n'est pas horaire mais journalier: les femmes travaillent cinq jours sur sept dans les champs cultivés par les hommes (9).

Le petit élevage est pratiqué par les femmes à des fins strictement commerciales. Il faut noter que la conversion des économies en cheptel est une pratique ancienne pour les femmes, qui s'assurent ainsi un capital reconvertible en espèces en période de pénurie. Cependant, l'absence de suivi sanitaire et la non-utilisation d'intrants zootechniques font que les revenus tirés de la vente des petits ruminants (chèvres et moutons) sont très faibles (source: BIT).

Les récoltes de l'exploitation familiale sont destinées à la famille. Quand il y a vente du surplus, les revenus obtenus par les femmes sont employés à des fins domestiques: achat de vêtements, de condiments, d'ustensiles de cuisine, couverture des frais de scolarité, etc. Les revenus tirés de la vente des produits de leurs champs personnels sont utilisés par les femmes pour les besoins domestiques, mais aussi pour l'achat de biens personnels, des vêtements par exemple.

Sur leurs champs personnels, les femmes cultivent du mil, du sorgho, du niébé, de l'oseille, du gombo et de l'arachide. Elles transforment manuellement ces denrées en produits finis

(galettes, tourteaux), qu'elles vendent le plus souvent à des hommes. Ces opérations prennent un certain temps mais sont rémunératrices pour les femmes.

Dans la zone du projet, les femmes disposent de revenus relativement importants grâce au petit commerce: la proximité de la frontière du Nigéria permet, en effet, l'échange en fraude de nombreuses denrées. Plus particulièrement, on note que le niébé est massivement échangé contre du carburant du Nigéria, lui-même revendu au prix fort au Niger et utilisé pour les véhicules et les lampes-tempête. Les galettes, les tourteaux, l'huile et les aliments à base de pâte d'arachide sont aussi vendus au Nigéria; le produit de la vente sert à acheter divers objets d'utilité domestique, eux-mêmes revendus au prix fort au Niger. Toutes ces transactions sont effectuées frauduleusement dans la mesure où les femmes ne déclarent pas les denrées qu'elles transportent d'un côté à l'autre de la frontière. Des contrôles sont effectués aux postes douaniers, mais il faut reconnaître qu'ils sont souvent l'occasion d'autres transactions douteuses.

Les revenus tirés du petit commerce sont utilisés par les femmes principalement pour les besoins de la famille, mais aussi pour l'achat de biens personnels ou de petit bétail.

3.2 Commentaires (priorités des femmes/obstacles)

Les travaux domestiques, qui occupent la plus grande partie de la journée d'une femme, exigent de celle-ci beaucoup d'efforts et d'énergie. L'approvisionnement en eau, la recherche du bois et la préparation des repas sont les priorités quotidiennes de la femme. Si le rôle traditionnel de celle-ci est de contribuer au mieux-être de la famille en achetant, avec ses propres revenus, des biens non vivriers (condiments, ustensiles de ménage, etc.), on peut craindre qu'elle ne doive

de plus en plus suppléer au manque de nourriture de base, traditionnellement fournie par l'homme. En effet, la religion musulmane exige que l'homme soit responsable du toit et de la subsistance de sa famille, mais la diminution de la fertilité des sols sous l'effet des conditions climatiques fait que les hommes ont de plus en plus de mal à assurer seuls la subsistance de leur famille. Les revenus des femmes servent donc bien souvent à compléter la ration alimentaire de la famille.

Il est extrêmement difficile de savoir si une partie des revenus des femmes pourrait faire l'objet d'une épargne à long terme en vue d'un investissement productif. Il serait utile qu'une étude soit menée sur les rentrées et les dépenses monétaires, sur les besoins de la famille et sur les possibilités d'épargne et de crédit.

Dans la vie privée, tout comme dans la vie publique, l'islam, religion dominante au Niger, exerce une influence prépondérante. La femme doit obéissance à l'homme et son rôle est circonscrit au domaine domestique. Elle ne peut pas participer activement au culte religieux, puisque l'entrée de la mosquée lui est interdite. Le mariage koubli, la polygamie, l'application du droit musulman en ce qui concerne l'héritage, le poids de la tradition et la perpétuelle soumission de la femme à l'homme sont autant de facteurs qui expliquent la faible participation des femmes aux prises de décisions, au niveau tant de la famille que du village. Outre ces facteurs religieux, un certain nombre de contraintes empêchent le plein épanouissement de la femme dans la société: alphabétisation insuffisante, temps consacré aux travaux domestiques, accès difficile à la terre et au crédit et manque de technologie.

3.3 Politique nationale en matière de Femmes et Développement

3.3.1 La Direction de la Condition féminine

La Direction de la Promotion de la femme, créée en 1981, était placée jusqu'en novembre 1987 sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports. Avec la création du Secrétariat d'Etat à la Santé publique et aux Affaires sociales, chargé des affaires sociales et de la condition féminine, elle prit l'appellation de Direction de la Condition féminine. Depuis le 19 mai 1989, date de la formation d'un nouveau gouvernement, la Direction de la Condition féminine est sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine. Ce nouveau ministère, chargé d'assurer l'intégration des femmes dans le processus de développement, est dirigé par une femme.

La Direction de la Condition féminine a une fonction de conception et joue également le rôle d'organe administratif assurant la coordination entre les différents ministères et celui de catalyseur entre les organismes internationaux en matière de financement des projets. Elle est chargée, entre autres, d'appliquer la politique nationale dans le domaine de la promotion de la femme; de concevoir et de mettre en oeuvre les projets de développement à l'intention des femmes; de concevoir, en collaboration avec les services techniques concernés, des programmes de sensibilisation et de formation dans tous les secteurs intéressant les femmes et de participer avec les autres ministères à l'élaboration des plans de développement socio-éducatifs s'adressant aux femmes (9).

Jusqu'à présent, la Direction de la Condition féminine s'est principalement manifestée lors des réunions internationales et à travers des programmes de formation d'économie familiale: foyers féminins, hygiène, nutrition, couture, etc. Son action

"sur le terrain" est limitée par le manque de cadres compétents et disponibles.

La Direction de la Condition féminine comprend deux divisions: la Division Femme et Développement, composée d'une Section Coordination des projets et d'une Section Etudes et Recherches et la Division Promotion de la femme, composée d'une Section Formation et d'une Section Education et Animation féminine.

Il n'existe pas actuellement de structures régionales représentant la Direction de la Condition féminine, c'est-à-dire que celle-ci ne possède pas de service départemental. Ce sont les bureaux régionaux de l'AFN qui devraient, théoriquement, assurer la coordination voulue. En réalité, les contacts entre les représentantes de l'AFN au niveau du département et les membres de la Direction de la Condition féminine sont très limités.

3.3.2 L'Association des femmes du Niger (AFN)

L'AFN, créée en 1975, est une association apolitique, actuellement sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine. Son rôle est de "promouvoir l'intégration des femmes dans le processus de développement". Dans la zone du projet, il a été constaté que bien souvent, il n'y a pas de représentante AFN dans le village et que, s'il y en a une, elle ne connaît pas le processus préconisé par la direction de l'AFN: les besoins des femmes doivent être identifiés au niveau du village, puis transmis au niveau départemental pour aboutir, sous forme de projets, au ministère du Plan et, enfin, aux bailleurs de fonds. Ce processus, identique à celui préconisé par la politique nationale pour tout projet de développement, est entravé par plusieurs facteurs: le manque de cadres féminins compétents et disponibles et le manque de contacts entre les différents organismes chargés de promouvoir le rôle de la

femme. De plus, dans les villages, les femmes proposées pour être les représentantes de l'AFN sont soit les femmes du chef de village, d'un marabout ou d'un notable, soit des femmes considérées comme respectables parce qu'âgées. Ce respect de la hiérarchie empêche parfois d'autres femmes compétentes et motivées de parvenir à des fonctions de décision.

Le fonctionnement de l'AFN est décrit en détail à l'annexe 5.

4. EVALUATION DES ASPECTS FEMMES ET DEVELOPPEMENT DU PROJET

4.1 Examen des objectifs

La Proposition de financement stipule que "le projet vise à mettre à la disposition des populations rurales des points d'eau répondant à leurs besoins, à les motiver suffisamment pour qu'elles prennent en charge leur entretien et à former les villageois et artisans devant assurer la maintenance. Les bénéficiaires directs seront tous les habitants du village, mais surtout la population qui, traditionnellement, est chargée du portage de l'eau, c'est-à-dire les femmes et les enfants".

Le projet est un des premiers projets d'hydraulique villageoise financés par le FED à accorder une importance capitale à la sensibilisation des villageois.

4.2 Attention accordée aux femmes dans la phase de préparation et de conception

Dans la Proposition de financement, une attention particulière a été portée aux femmes en tant que bénéficiaires du projet: "Les bénéficiaires directs seront tous les habitants du village, mais surtout la population qui, traditionnellement, est chargée du portage de l'eau, c'est-à-dire les femmes et les enfants (...). La mise à la disposition de points d'eau modernes se traduira, économiquement, non seulement par une réduction des dépenses des villageois pour les moyens d'exhaure, mais aussi par un gain de temps dans le portage de l'eau - effectué traditionnellement par les femmes et les enfants -, ce qui importe particulièrement en saison des cultures quand la main-d'oeuvre est rare".

Il faut remarquer que la Proposition de financement stipule que le projet provoquera des changements dans la condition socio-économique des femmes. Pour le prouver de manière encore plus pertinente, elle aurait dû proposer que soient recueillies les données de base suivantes:

- rôles et responsabilités de chacun dans l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation de l'eau;
- revenus et dépenses selon le sexe (en général et pour l'eau);
- répartition par sexe du temps quotidien voué à l'eau;
- les problèmes de main-d'oeuvre.

Au sujet de la première campagne d'animation et de formation, la Proposition de financement stipule qu'elle a pour objet de constituer un comité de pompe regroupant:

- "un homme choisi par les villageois, ayant des connaissances en mécanique et pouvant se charger de l'entretien courant et des petites réparations;
- un groupe de personnes (femmes, adolescents) chargées du nettoyage des abords;
- un homme, lettré si possible, capable de tenir fiches et documents;
- un trésorier chargé de collecter les participations villageoises, d'acquérir et de gérer les pièces détachées et de rétribuer l'artisan réparateur".

On remarquera que, volontairement ou pas (les rédacteurs de la Proposition de financement connaissaient certainement le rôle joué par la religion musulmane en ce qui concerne les femmes), les concepteurs du projet ont attribué les fonctions de gestion et d'organisation aux hommes, laissant le "nettoyage" aux femmes.

Dans la conception du projet, les femmes ont effectivement été considérées comme un groupe-cible à part, mais uniquement en tant que bénéficiaires. Elles n'ont pas été, dans la prépara-

tion du projet, considérées comme des agents actifs. Il n'est pas mentionné qu'elles doivent être consultées sur l'emplacement du point d'eau et sur le système de cotisation. Mais le plus important est que, s'il est fait mention de la nécessité de former la population à la maintenance, il n'est nulle part question de la participation spécifique des femmes à celle-ci. Les femmes étant responsables des corvées d'eau, il aurait été utile, dans la conception du projet, de prévoir leur formation à la gestion des cotisations villageoises et des pièces détachées.

L'enquête préliminaire menée en vue d'identifier les villages bénéficiaires de pompes n'a pas porté sur des données par sexe (voir point 3.1.1), car les termes de référence ne le demandaient pas. Il aurait été souhaitable que, dès la phase de préparation du projet, on s'intéresse aux données socio-économiques par sexe, car cela aurait permis de connaître avec précision les revenus des femmes, leur emploi du temps, la répartition des tâches, etc. Si le but d'une évaluation est de mesurer l'impact du projet sur la population, il faut, au préalable, disposer de données sur celle-ci.

4.3 L'aspect Femmes et Développement dans la phase d'exécution et de suivi/évaluation

4.3.1 La phase d'exécution

Les premières séances d'animation-sensibilisation, tenues avant les travaux de forage, ont eu pour objectif d'informer la population sur le forage et les avantages de la pompe et d'obtenir la décision motivée du village pour ou contre le forage. Le sociologue français responsable de ces séances a voulu, dès le début, y associer les femmes: "Nous avons estimé que les femmes devaient être associées le plus souvent possible à nos actions, et cela un peu en feignant d'ignorer

la tradition qui veut que les affaires des hommes et celles des femmes soient séparées et que la femme n'ait pas grand-chose à dire quand il s'agit de prendre des décisions" (4).

Les forages n'ont été effectués que dans les villages qui acceptaient de verser une cotisation annuelle de 50.000 FCFA, de participer à la construction de l'antibourbier et de constituer un comité de pompe. Lors des travaux de forage, il a été expliqué aux villageois qu'il était préférable de placer les pompes aux abords des villages, pour pouvoir aménager un jardin et planter des arbres autour de la pompe. La mission d'évaluation a révélé que les femmes regrettent qu'on ne leur ait pas demandé leur avis sur l'emplacement de la pompe (alors que le sociologue affirme l'avoir fait). Elles disent aussi s'être senties peu concernées par les travaux de forage, car "c'est une affaire d'hommes".

Conscient de la nécessité de tenir des réunions mixtes ("l'eau, l'hygiène, la santé, les arbres ne constituent nullement des problèmes exclusivement féminins ni exclusivement masculins"), le sociologue n'a organisé des réunions exclusivement féminines que lorsque les hommes refusaient la présence des femmes. Les réunions ont été menées à l'aide de diapositives, d'affiches, de figurines de feutre et d'un montage audio-visuel. Dès les premières réunions, le sociologue a constaté que la disposition du public ne favorisait pas les femmes, dans la mesure où celles-ci étaient assises derrière les hommes (voir annexe 6). Il a toujours veillé à remédier à cette situation en faisant asseoir les femmes, lors des réunions, devant ou à côté des hommes.

Avant les travaux de forage et pendant ceux-ci, des comités de pompe ont été constitués, comprenant cinq membres permanents: un président, un trésorier, un secrétaire, un réparateur villageois et une responsable de la propreté. Les membres du comité ont été élus par les villageois et, à part

la responsable de la propreté, tous sont des hommes. Il était requis que le secrétaire soit alphabétisé, c'est pourquoi cette fonction est généralement remplie par le marabout, qu'il écrive en hausa ou en arabe. La fonction de président est toujours exercée par le chef de village. Actuellement, les comités de pompe sont inexistantes (voir point 5.1). Dans les rapports du projet, où les caractéristiques des membres du comité de pompe sont indiquées, on remarque qu'au début, la responsable de la propreté de la pompe n'était pas nécessairement la femme du chef de village ou d'un notable. Actuellement, celles qui disent être responsables de la propreté sont le plus souvent des femmes âgées ou des épouses de notables.

On remarquera que le sociologue expatrié n'a pas remis en cause le fait que toutes les fonctions de gestion au sein du comité étaient remplies par des hommes. Il est possible que ce soit pour une question de temps: faire accepter à la population d'avoir comme responsables des personnes, et surtout des femmes, motivées mais non reconnues socialement doit être une tâche ardue. En outre, la Proposition de financement, qui expliquait le but de la campagne d'animation et de formation, ne prévoyait pas de femmes à des postes de gestion lors de la création des comités de pompe (voir point 4.2).

La formation des secrétaires villageois et des aides hygiénistes villageoises chargées de la propreté de la pompe a été réalisée au cours de 70 stages de deux jours chacun. Les femmes ont reçu un enseignement sur l'hygiène du point d'eau et de la concession, alors que les hommes ont appris à remplir en arabe, en hausa ou en français des cahiers concernant la collecte des cotisations, le livre de caisse, la fiche de stock de pièces détachées et la fiche d'entretien de la pompe. Actuellement, les cahiers de cotisation ne sont plus remplis puisque la cotisation n'est plus perçue que lorsque la pompe tombe en panne. Il est certain que les femmes alphabétisées auraient dû bénéficier d'une formation en gestion et

qu'elles auraient parfaitement pu remplir les fonctions de secrétaire du comité de pompe. On ne peut que regretter que leur formation ait été limitée aux domaines de l'hygiène et de la santé.

Il en est de même en ce qui concerne l'entretien du petit jardin aménagé aux abords de la pompe (plantation d'arbres brise-vent et d'arbres fruitiers et arrangement d'un potager) et la formation des artisans réparateurs. De petits comités, le plus souvent composés d'hommes et dirigés par un homme, ont été constitués en vue d'entretenir le jardin. Les artisans réparateurs de zone, chargés des réparations difficiles, ont été formés pendant un stage de deux semaines et ont été recrutés parmi les hommes artisans ruraux de l'UCOMA (Unité de construction de matériel agricole). Lors de la mission d'évaluation, de nombreuses femmes ont exprimé le souhait de recevoir une formation en réparation des petites pièces d'usure.

Les responsables cantonaux de l'ULC (Union locale des coopératives) ont été désignés comme gérants des stocks cantonaux de pièces détachées et des caisses de maintenance. Un aide leur a été adjoint et l'on peut regretter que le choix ne se soit pas porté sur une femme.

La formation des femmes à l'entretien et à la gestion de leur équipement est importante pour optimaliser les résultats du projet. En effet, il est dans l'intérêt des femmes que la pompe fonctionne et donc que les réparations soient faites. Il est tout à l'avantage du projet dans son ensemble que les femmes apprennent à s'organiser quand la pompe tombe en panne et à réparer les petites pièces d'usure.

4.3.2 La phase de suivi/évaluation

La Proposition de financement stipule que "Au terme du programme, il sera procédé à une évaluation avec l'appui d'un sociologue nigérien, notamment pour évaluer les effets du projet sur le comportement des villageois et leur capacité à entretenir le point d'eau".

En mai 1984, le sociologue expatrié a demandé l'intervention d'une sociologue nigérienne pour une évaluation du projet: "Les femmes dans les villages sont les premières concernées par le problème d'eau, et donc par les pompes qui tentent de résoudre ce problème. (...) Une sociologue nigérienne pourrait nous apporter un éclairage nouveau sur notre pratique, en travaillant en collaboration étroite avec les animatrices. (...) Nous aborderons, en effet, bientôt des zones où les hommes semblent moins favorables aux forages et aux pompes (...), où l'apport des femmes peut être décisif" (3).

L'évaluation, réalisée par la sociologue nigérienne de janvier à février 1986, a porté principalement sur l'entretien des pompes, le travail des aides hygiénistes et celui des réparateurs villageois. Les conclusions de l'évaluation sont sévères pour le projet: "Il apparaît clairement que le degré de mobilisation des villageois se situe nettement au deçà de ce qu'on est en droit d'attendre d'eux (...). La population est loin d'être acquise aux avantages du maintien à tout prix, et de manière constante, de la salubrité (...). Il tombe sous le sens que le forage est loin d'avoir révolutionné les conditions de vie des populations" (6). En ce qui concerne spécifiquement les femmes, la sociologue estime que les freins à une bonne collaboration entre les villageoises pour l'entretien de la pompe relèvent du domaine des mentalités: préjugés anti-féministes des femmes elles-mêmes et jalousie.

Dans son évaluation, la sociologue nigérienne n'a pas proposé de recommandations pratiques, mais elle a mis en relief les problèmes psycho-sociologiques qui entravent le bon fonctionnement du projet. L'évaluation n'a donc pas transformé le canevas des réunions d'animation-formation, mais elle a abouti à ce que le sociologue expatrié propose un soutien, après la fin du projet, à la Division Hydraulique de Zinder "pour qu'elle (la Division) puisse continuer un suivi complet des installations, tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel".

Le projet a comporté un système de suivi: les actions d'appui, menées de janvier 1988 à juin 1989, ont porté, pour les femmes, sur le suivi de la formation en hygiène-santé et, pour les hommes, sur le suivi de la formation des secrétaires et le contrôle des structures de maintenance.

L'aspect Femmes et Développement a donc été pris en compte dans la phase d'exécution et de suivi/évaluation du projet, mais les femmes n'ont été considérées que comme bénéficiaires et pas comme agents actifs. Elles ont été cantonnées dans la sphère domestique (nettoyage des pompes), alors qu'elles auraient dû recevoir une formation à la gestion de leur équipement.

4.4 Ressources en personnel

4.4.1 Cadre institutionnel

Une constatation générale concernant les institutions au Niger est qu'il n'y a pas suffisamment de femmes cadres compétentes et disponibles aux différents échelons de l'administration (voir annexe 5).

La politique visant à rendre les villageois responsables de leur équipement hydraulique découle de la conférence "Eau Niger 1981". Cette dernière recommandait que les projets hydrauliques ne se limitent plus à la seule création d'ouvrages, mais prévoient la sensibilisation des villageois pour les amener à participer à la bonne utilisation et à l'entretien du point d'eau. Dans cette optique, le ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement, aujourd'hui ministère de l'Hydraulique, a organisé des séminaires et des rencontres sur la maintenance des points d'eau. Dans les différents rapports, on constate que si les femmes sont considérées comme étant les plus intéressées par la sensibilisation en hygiène-santé, elles ne sont pas suffisamment associées à la gestion de l'équipement.

4.4.2 Rôle de l'assistance technique

La Proposition de financement ne prévoyait pas de femme pour l'assistance technique expatriée, qui comprenait un ingénieur hydrogéologue chef de projet, un géologue surveillant de travaux et un sociologue animateur-formateur.

Pour la campagne d'information et de sensibilisation, destinée à informer la population concernant les avantages de la pompe et à obtenir leur adhésion au forage, le personnel nigérien et expatrié proposé dans la Proposition de financement était composé de la manière suivante: un animateur détaché de l'Insti-

tut de recherches en sciences humaines, un aide-animateur recruté par le projet, un "responsable hygiène" venant de la Santé et un sociologue animateur-formateur expatrié.

Pour la campagne d'animation et de formation, destinée à rendre les villageois responsables de l'entretien de la pompe, l'équipe prévue par la Proposition de financement était la suivante: un sociologue animateur-formateur expatrié, un animateur expérimenté nigérian, un instructeur artisan réparateur et un responsable hygiène.

Pendant les trois phases de l'exécution du projet, l'assistance technique relative au volet animation-formation a été composée comme suit:

- 1ère phase:

- . un sociologue expatrié permanent
- . deux animatrices et deux animateurs
- . un agent de santé (masculin)
- . une sociologue consultante

- 2ème phase:

- . un sociologue expatrié permanent
- . trois animatrices et deux animateurs
- . trois agents de santé (masculins)
- . une sociologue consultante

- 3ème phase:

- . un sociologue expatrié permanent
- . deux animatrices et deux animateurs
- . deux agents de santé (masculins).

Pendant les réunions, les animatrices avaient le même rôle que les animateurs: sensibiliser les hommes et les femmes des villages. Ce n'est que lors des réunions spécifiquement consacrées à l'hygiène que seules les animatrices étaient présentes devant une assistance uniquement composée de femmes.

Il est certain que toute l'équipe, y compris les hommes, était très sensibilisée aux questions touchant les femmes. Cela est dû au remarquable travail de sensibilisation et de formation qu'a effectué le sociologue expatrié du projet: il a appris à l'équipe à prendre en compte les avis des femmes et à les associer le plus activement possible aux réunions. Grâce aux méthodes appliquées (diapositives sonorisées, figurines et tableau de feutre, stages de formation, démonstrations pratiques, etc.), les agents nigériens ont retiré de cette collaboration l'apprentissage d'une méthode d'intervention en milieu rural.

Il était important d'avoir des animateurs masculins pour sensibiliser les hommes des villages. Les femmes disent cependant qu'elles auraient préféré n'avoir que des animatrices féminines. On peut estimer que le sociologue du projet a opté pour un juste milieu, en composant une équipe d'animateurs mixte. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire est de ne pas avoir utilisé les services d'agents de santé féminins - les questions sanitaires étant généralement du domaine des femmes -, mais il est possible qu'aucune femme ayant les compétences voulues n'était disponible.

4.4.3 Rôle du personnel de la CCE en matière de Femmes et Développement

Le rôle du personnel de la CCE doit être envisagé aux deux niveaux d'intervention : à Niamey et à Bruxelles.

a) Rôle de la Délégation à Niamey

En ce qui concerne la partie animation-formation, le rôle du Délégué (une femme, à présent en poste dans un autre pays) fut capital au moment de la conception du projet: après la première mission d'identification, elle souligna l'importance d'avoir une animation-formation pour la maintenance des

pompes. Si elle ne précisait pas qu'il fallait s'intéresser plus particulièrement aux femmes en tant qu'agents du développement, elle a néanmoins mis l'accent sur les aspects socio-culturels du projet.

Il semble que pendant la phase d'exécution, des tensions aient existé entre l'assistance technique et la Délégation, cette dernière ne voyant pas toujours la nécessité d'une partie animation-formation dans le projet. Dans l'échange de correspondance (justificatifs de prolongation d'activités, etc.) où il mentionne régulièrement les problèmes concernant les femmes, on constate que le sociologue du projet a eu quelques difficultés à faire accepter la prolongation des périodes d'animation-formation.

Pendant les phases d'exécution et de suivi du projet, les demandes de prolongation de suivi pour l'animation adressées par la Délégation à la Direction générale du Développement n'ont jamais remis en cause le statut accordé aux femmes. En effet, on aurait pu imaginer qu'en cours de projet, les membres de la Délégation pensent à définir les femmes non plus seulement comme bénéficiaires mais aussi comme agents actifs. Il aurait pu, à ce moment-là, être suggéré de leur donner une formation en gestion. Il n'en a rien été et cela est probablement dû au fait que, pendant la phase de préparation du projet, les femmes ont été uniquement associées à la sphère de la vie domestique ("entretien du point d'eau" et non "gestion du comité de pompe").

Ceci confirme qu'il n'y a pas assez d'interaction entre les fonctionnaires de la CCE à Bruxelles et ceux de Niamey: il devrait y avoir entre eux une réflexion plus profonde sur le processus suivi par un projet et une remise en question permanente des objectifs du projet.

Enfin, on notera que la Délégation à Niamey ne comporte aucun membre féminin, mis à part la documentaliste. Cette dernière semble être la seule personne réellement préoccupée par l'aspect Femmes et Développement, les autres membres de la Délégation considérant qu'il s'agit plutôt d'un "problème lié à un phénomène de mode dont on est bien obligé de tenir compte".

b) Rôle du personnel de la CCE à Bruxelles

Pendant la phase de préparation du projet, les femmes ont été considérées comme bénéficiaires du projet, mais pas comme agents actifs. Dans la description des campagnes d'information-sensibilisation et d'animation-formation de la Proposition de financement, les rôles actifs de gestion sont dévolus aux hommes, alors que les femmes sont cantonnées au "nettoyage" (voir point 4.2).

Pendant les phases d'exécution et de suivi du projet, le rôle du personnel de la CCE à Bruxelles a été identique à celui de la Délégation à Niamey en ce qui concerne les femmes: il n'y a pas eu de remise en question du statut des femmes pour faire de celles-ci des agents actifs et pas seulement des bénéficiaires. Aucune formation en gestion n'a été proposée pour les femmes.

A aucun moment du cycle du projet, les fonctionnaires de la CCE à Bruxelles n'ont proposé que soit développée, d'une façon ou d'une autre, l'intégration totale des femmes au projet.

5. ESTIMATION DES EFFETS DU PROJET

5.1 Efficacité et utilisation réelle des équipements

Pendant la mission d'évaluation sur le terrain, la consultante a relevé l'état d'entretien de 31 pompes: celles des villages visités et celles des villages traversés par l'équipe d'évaluation (voir dessin d'une pompe, annexe 7).

D'une façon générale, il a été constaté que plus un village est éloigné de la route goudronnée, moins la pompe est entretenue. Dans 70% des pompes vues, l'antibourbier est propre, mais il est très rare que la pédale soit nettoyée. Le matériel de nettoyage (seau ou bouilloire, balai, savon) est inexistant. Très rares sont les pompes dont le mur de protection en banco est encore entier.

Dans quasiment tous les villages visités, les femmes se sentent responsables de la propreté de la pompe et s'organisent entre elles pour le nettoyage, preuve qu'elles ont été touchées par les séances d'animation. Elles forment aussi une file pour attendre leur tour de s'approvisionner en eau et sont unanimes à constater une amélioration de leurs conditions sanitaires.

Toutes les pompes possèdent un grillage qui entoure également le jardin, mais celui-ci est la plupart du temps inexistant: seuls les gros villages près de la route goudronnée pratiquent le maraîchage et cultivent des arbres fruitiers. Le désintérêt pour les cultures de contre-saison s'explique par la proximité de la frontière avec le Nigéria: des revenus plus substantiels que ceux procurés par le maraîchage peuvent être obtenus par le petit commerce frauduleux. Il y a donc eu, à propos des jardins, une mauvaise conception du projet et un manque de recherche des données de base dans la région du projet.

Plus la pompe est éloignée de la route goudronnée, moins l'organisation est efficace quand la pompe tombe en panne car l'artisan réparateur n'est pas facile à joindre. Pendant la mission, des villages ont été traversés où la pompe était en panne depuis plusieurs jours (29% des pompes vues) et où l'inertie était totale quant à la décision de réparation: soit le chef de village était absent et personne n'osait prendre de décision, soit le réparateur était trop éloigné et personne ne savait quoi faire. Cela est dû au fait qu'actuellement, les comités de pompe (voir 4.3.1) sont inexistant: le président, c'est-à-dire le chef de village, ne réunit plus régulièrement le comité; les femmes qui disent être responsables de la propreté sont le plus souvent des femmes âgées ou des épouses de notables et ne sont pas nécessairement celles qui étaient auparavant responsables de l'entretien; les cahiers de cotisations, ne sont plus remplis par les secrétaires villageois car, hormis la taxe demandée par le Fonds régional de l'eau, la cotisation villageoise n'est perçue que lorsque la pompe est en panne.

Actuellement, l'organisation de la maintenance est la suivante: quand la pompe tombe en panne, l'artisan villageois doit évaluer les réparations à effectuer. Si celles-ci sont peu importantes et qu'il peut s'en occuper lui-même, il s'approvisionne en pièces détachées au stock villageois de pièces d'usure, lui-même approvisionné par les structures coopératives locales. Quand la réparation à effectuer dépasse son niveau de compétence, l'artisan villageois en informe le comité de point d'eau (en réalité, le chef de village), qui demande l'aide de l'artisan réparateur de zone. Celui-ci doit évaluer le coût de la réparation: si les frais sont inférieurs à 15.000 FCFA, le coût des pièces d'usure et le salaire de l'artisan réparateur sont couverts par les cotisations villageoises. Répétons que la caisse villageoise est vide dans quasiment tous les villages et que c'est au moment de la panne que le chef de village récolte l'argent nécessaire à la réparation. Si le coût total de celle-ci dépasse 15.000 FCFA, la différence est prise en charge par le Fonds régional de l'eau.

Rappelons que le Fonds régional de l'eau, alimenté par la taxe obligatoire de 100 FCFA par an et par contribuable, sert à constituer les stocks de pièces détachées, à payer le solde des réparations supérieures à 15.000 FCFA et à effectuer éventuellement de nouveaux forages.

L'Union régionale des coopératives (URC) est chargée de la constitution du stock et de la vente des pièces détachées. Celles-ci sont commandées soit à l'UCOMA, soit à la société nigérienne TOUTELEC NIGER, représentant exclusif de la société Vergnet S.A. L'URC, qui couvre ses frais grâce aux rabais octroyés par les fournisseurs, distribue les pièces détachées dans ses succursales, les USRC (Unions sous-régionales des coopératives), qui les distribuent elles-mêmes aux ULC (Unions locales des Coopératives).

Le système de maintenance ne fonctionne bien qu'en ce qui concerne les réparations elles-mêmes: les artisans réparateurs de zone sont assez nombreux - 35 artisans, soit un pour 15 pompes environ - et compétents. Des problèmes se posent cependant sous deux aspects: celui de l'organisation en cas de panne et celui de la disponibilité des pièces d'usure. Il y a, en effet, un manque total d'organisation quand la pompe tombe en panne: si l'artisan villageois est absent - et cela arrive fréquemment -, personne ne sait quelle filière il faut suivre pour réparer la pompe. Le comité de point d'eau ne remplit plus son rôle de suivi de la pompe, la raison en étant qu'il n'est pas formé de personnes réellement motivées pour la gestion d'un bien commun. Les femmes, principales personnes concernées par le projet, n'ont pas été associées à cette gestion. En ce qui concerne les pièces d'usure, leur fabrication locale par la société TOUTELEC NIGER est actuellement à l'étude.

Les conclusions de la mission d'évaluation ne sont pas similaires à celles du projet danois en ce qui concerne l'utilisation de la pompe "à pied". En effet, selon l'enquête effectuée par ce projet dans quatre villes de plus de 1.500 habi-

tants situées dans la même zone que le projet FED, les femmes préfèrent les pompes "à main" aux pompes "à pied", car le mouvement de pompage de ces dernières est jugé indécent. La mission d'évaluation a, au contraire, révélé que la pompe "à main" n'est pas appréciée, car les femmes estiment que son utilisation rappelle trop le mouvement du pilage du mil et développe de façon trop importante les muscles des bras.

Il est certain qu'il y a eu un mouvement de pression anti-pompe "à pied". Ce mouvement a touché non seulement certaines villageoises, mais aussi les femmes fonctionnaires, qui prétendent que la pompe "à pied" est responsable d'avortements spontanés. Sur le terrain, la consultante n'a rencontré aucune femme se plaignant de ce type de pompe. Celle-ci est critiquée uniquement par les villageoises touchées par le projet danois et par les femmes de l'administration. Le "lobby" anti-pompe "à pied" est probablement né de la conjonction de rumeurs - fondées ou pas - sur le risque d'avortements spontanés dus au pompage et sur la concurrence que peuvent se livrer les fabricants de pompes. Toujours est-il que les femmes du projet FED préfèrent les pompes "à pied" même si elles ont déjà utilisé des pompes "à main".

L'enquête menée par le projet danois révélait aussi que les femmes choisissent systématiquement le point d'eau le plus proche, c'est-à-dire qu'elles iront de préférence au puits plutôt qu'à la pompe. L'étude du projet danois portant sur des villes de plus de 1.500 habitants, la préférence des femmes pour le point d'eau le plus proche de la concession peut s'expliquer, la pompe étant généralement située aux abords du village. Les conclusions de la mission d'évaluation sont différentes: le projet FED ne concernant que des villages de plus de 250 habitants, la pompe n'est jamais très éloignée du lieu d'habitation et c'est pourquoi elle est préférée aux puits. De plus, les femmes ont été largement touchées par les séances d'animation et d'hygiène: elles expliquent que l'eau

de la pompe est salubre et qu'elles préfèrent l'utiliser pour la consommation domestique plutôt que celle du puits. Il faut cependant noter que, dans un des villages visités, les hommes abreuvent le bétail à la pompe et les femmes s'approvisionnent au puits pour la consommation domestique. Les hommes de ce village ont froidement expliqué que la santé de leur bétail est plus importante que celle de leurs enfants.

5.2 Volume de travail

Les femmes sont unanimes à juger que l'implantation de la pompe a contribué à alléger leur charge de travail: elles considèrent le puisage de l'eau comme moins pénible et, surtout, estiment disposer de plus de temps libre qu'auparavant.

La grande majorité des femmes utilise ce temps libre à des fins personnelles: le temps consacré à la transformation de matières premières en produits finis (galettes, tourteaux), à la vente de ces produits et au repos a considérablement augmenté. Cependant, pour certaines femmes, le temps libéré par la diminution du temps de puisage est consacré à faire la lessive pour les hommes.

La mission d'évaluation a révélé qu'on ne peut pas tirer de conclusion générale quant à la réduction du temps nécessaire pour l'approvisionnement en eau par suite de l'implantation de la pompe: dans certains villages, le puits traditionnel est éloigné, et la pompe diminue par conséquent la distance parcourue tandis que dans d'autres, le puits est dans le village et la pompe n'apporte aucun changement quant à la distance à parcourir. En outre, il n'a pas été possible de calculer avec précision le gain de temps dû à l'implantation de la pompe, car des données précises sur les temps de travaux des femmes concernées par le projet n'étaient pas disponibles et les femmes elles-mêmes ne parviennent pas à déterminer le temps

qu'elles passent à faire tel ou tel travail. Elles affirment avoir plus de temps à consacrer au petit commerce, mais ne peuvent le quantifier. Ces données auraient pu faire l'objet d'une étude dès le stade de la Proposition de financement. Quoi qu'il en soit, si la pompe a allégé le travail d'exhaure de l'eau, il n'en reste pas moins que les femmes passent encore beaucoup de temps à s'approvisionner en eau.

En ce qui concerne la quantité d'eau utilisée, il est également très difficile de savoir si la consommation d'eau a augmenté ou non depuis l'implantation de la pompe. Selon l'enquête préliminaire menée en vue d'identifier les villages bénéficiaires de pompes, le nombre de canaris (récipients qui servent à recueillir l'eau, d'une contenance moyenne de 15 litres chacun) utilisés par jour et par ménage pour la consommation domestique et l'abreuvement du bétail varie de 15 à 19. L'enquête menée lors de la mission d'évaluation révèle que le nombre de canaris utilisés par jour et par ménage varie de 5 à 20, selon que l'eau est utilisée ou non pour l'abreuvement du bétail. Il faut toutefois noter que la plupart des femmes ne parviennent pas à estimer le nombre moyen de canaris qu'elles utilisent par jour. Il serait donc illusoire de se fonder sur des données qui ne seraient pas vérifiées sur le terrain pendant une longue période.

5.3 Possibilités d'exercer une activité rémunératrice

Le temps libéré du fait de l'implantation de la pompe étant essentiellement consacré au petit commerce, les femmes constatent une nette augmentation de leurs revenus, sans pouvoir toutefois la quantifier (voir point 3.1.5). D'après l'enquête menée par le projet danois, les femmes de cette région du pays disposent de plus de revenus monétaires que les hommes. Les femmes interrogées lors de la mission n'ont pas voulu expliquer ce fait, car "la religion interdit que l'on dise de telles choses".

Les femmes ayant des revenus relativement importants, on pourrait penser que les hommes auraient réduit leur contribution financière aux charges du ménage. Or il n'en est rien car la religion attribue à l'homme la responsabilité du toit et de la subsistance de sa famille (voir point 3.2).

La mission d'évaluation a révélé que les villageois ont les moyens financiers de payer le transport de l'eau. Cependant, alors que dans, les grosses bourgades, les porteurs d'eau sont utilisés presque systématiquement, dans les petits villages concernés par le projet FED, les femmes n'y ont recours que quand elles sont malades. Elles seraient prêtes à payer plus souvent un porteur d'eau, car elles en ont les moyens, mais elles n'osent le faire par peur du qu'en-dira-t-on. En effet, elles estiment elles-mêmes que "l'approvisionnement en eau est un problème de femmes". Ceci prouve bien que l'augmentation de la consommation d'eau et son utilisation dépendent du niveau général de bien-être de la population et des effets de l'émulation sociale (effets d'imitation).

5.4 Rôle social des femmes dans la communauté et conditions de vie des femmes

En ce qui concerne la participation des femmes à la prise des décisions, l'implantation de la pompe n'a rien changé. Cela est dû à deux facteurs:

- les femmes n'ont pas été considérées par les concepteurs du projet comme des agents actifs, mais uniquement comme des bénéficiaires et elles n'ont donc pas reçu de formation en gestion;
- la religion musulmane entrave l'autonomie des femmes dans la prise de décisions.

Par contre, le projet a apporté des changements quant au niveau d'organisation des femmes: elles ont appris à s'orga-

niser pour le nettoyage de la pompe et à entretenir ensemble un bien collectif. On ne peut dès lors que regretter qu'on ne leur ait pas appris à s'organiser pour la gestion de la maintenance: nettoyer, c'est bien, gérer, c'est encore mieux.

En ce qui concerne leur niveau de vie, les femmes constatent une diminution des maladies d'origine hydrique et une amélioration de la qualité de l'eau à usage domestique. Bien que ces résultats soient positifs, il faut constater que le projet n'a pas été utilisé comme point de départ pour d'autres activités: alphabétisation, planning familial, etc. Hormis la formation des secrétaires villageois, dont on a vu qu'elle n'a pas été assez approfondie (voir point 4.3.1), aucune formation en gestion ni aucune alphabétisation n'ont été effectuées.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusions: obstacles et facteurs favorables à l'intégration des femmes dans le projet

Il faut distinguer les résultats positifs du projet - réussite de la formation en hygiène et apprentissage du nettoyage d'un bien collectif - des résultats négatifs que sont la fréquence des pannes des pompes et le mauvais fonctionnement du système d'organisation de la maintenance. Au-delà des problèmes techniques (manque de solidité des boudruches), le mauvais fonctionnement de l'organisation de la population quand la pompe est en panne tient notamment à ce que les femmes n'ont pas été associées à la gestion de la maintenance. Les résultats globaux du projet auraient été meilleurs si les femmes avaient été considérées comme des agents actifs.

En ce qui concerne les femmes, les résultats positifs du projet ont été une réduction du temps de portage de l'eau et un apprentissage du nettoyage collectif d'un bien commun. Elles ont aussi constaté, au sein de la famille, une diminution des maladies d'origine hydrique. Il faut ajouter que le temps libéré par suite de l'implantation de la pompe est essentiellement consacré au petit commerce et que les femmes ont noté de ce fait une nette augmentation de leurs revenus.

Cependant, les résultats du projet n'ont pas été totalement atteints, notamment en ce qui concerne le système de maintenance. Celui-ci est déficient parce que les principales personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les femmes, n'ont pas été associées à la gestion de la pompe et au système d'organisation de la maintenance.

Les obstacles et les facteurs favorables à l'intégration effective des femmes au projet en tant qu'agents et que béné-

ficiaires se manifestent aux deux niveaux suivants:

- le cycle du projet
- le milieu socio-culturel du projet.

6.1.1 Le cycle du projet

Le projet est un des premiers projets d'hydraulique villageoise financés par le FED à accorder une importance capitale à la sensibilisation des villageois. En effet, des séances d'animation-sensibilisation ont été tenues avant les travaux de forage en vue d'informer la population sur le forage et les avantages de la pompe et d'obtenir la décision motivée du village pour ou contre la pompe. Les forages et les implantations de pompes n'ont été effectués que dans les villages qui acceptaient de verser une cotisation annuelle, de participer à la construction de l'antibourbier et de constituer un comité de pompe. Une fois les forages réalisés, une campagne d'animation-formation a été menée; elle a porté sur les points suivants: création de comités de pompe, formation des artisans réparateurs et des aides hygiénistes et organisation de la maintenance des pompes.

Dans la conception du projet, les femmes ont été considérées comme un groupe-cible à part, mais uniquement en tant que bénéficiaires. Elles n'ont pas été, dans la préparation du projet, considérées comme des agents actifs et la suite du projet s'en est ressentie.

En ce qui concerne la création des comités de pompe, par exemple, la Proposition de financement prévoyait leur organisation, mais les concepteurs du projet n'ont attribué les fonctions de gestion et d'organisation qu'aux hommes, laissant le "nettoyage" aux femmes (voir point 4.2). Egalement dans la Proposition de financement, il est fait mention de la nécessité de former la population à la maintenance, mais il n'est nulle part question de la participation spécifique des femmes

à celle-ci. Les femmes étant responsables des corvées d'eau, il aurait été utile, dans la conception du projet, de prévoir leur formation à la gestion des cotisations villageoises et des pièces détachées.

Si, dans la Proposition de financement, les femmes n'ont pas été considérées comme des agents actifs, il ne faut pas s'étonner que dans la phase d'exécution du projet, il en ait été de même: l'assistance technique applique les consignes des termes de référence, sans pouvoir toujours les remettre en question. Le sociologue expatrié et son équipe ont effectué un remarquable travail de formation (voir point 4.4.2), mais ils ont appliqué à la lettre les consignes de la Proposition de financement: ils n'ont pas remis en question le fait que les femmes n'aient reçu aucune formation en gestion. Il est certain que les femmes alphabétisées auraient dû recevoir une formation en gestion et qu'elles auraient parfaitement pu remplir les fonctions de secrétaire du comité de pompe. Bien que la formation en hygiène-santé ait été excellente, on peut regretter que les femmes n'aient été formées que dans ces domaines. On peut aussi déplorer que l'assistance technique n'ait pas utilisé les services d'agents de santé féminins, les questions sanitaires étant généralement du domaine des femmes.

Dans la Proposition de financement, il n'est pas fait mention de l'utilité d'une étude socio-économique approfondie. Une étude sociologique préalable aurait permis, par exemple, de mettre en relief les points suivants: le désintérêt des femmes pour les cultures de contre-saison, puisque le petit commerce frauduleux peut leur procurer des revenus plus substantiels; le caractère individualiste des paysans nigériens et leur difficulté à cotiser collectivement pour un équipement commun; le préjugé anti-féministe des femmes elles-mêmes, dépendant, il est vrai, du contexte socio-culturel. Une enquête socio-économique portant sur des données par sexe aurait aussi

permis de connaître avec précision les revenus des femmes, leur emploi du temps, la répartition des tâches, etc. Si le but d'une évaluation est de mesurer l'impact du projet sur la population, il faut, au préalable, disposer de données sur celle-ci.

6.1.2 Le milieu socio-culturel du projet

Le milieu socio-culturel du projet a certainement eu une influence sur l'intégration des femmes au projet. L'islam, religion dominante au Niger, exerce une influence prépondérante dans la vie privée, tout comme dans la vie publique. La femme doit obéissance à l'homme et son rôle est circonscrit au domaine domestique (voir point 2.2).

La forte hiérarchisation de la société est également un facteur limitatif pour les femmes: faire accepter à la population d'avoir comme responsables des personnes, et surtout des femmes, motivées mais non reconnues socialement est une tâche ardue au Niger. C'est la raison pour laquelle la population elle-même a désigné comme responsables de la pompe le chef de village, les notables et les femmes âgées ou respectées. L'assistance technique, tout en respectant les traditions locales, aurait pu "bousculer" un peu plus les mentalités. Mais il faut reconnaître que si les termes de référence de la mission n'en font pas mention, c'est une tâche difficile.

Les travaux domestiques ou agricoles, qui occupent la plus grande partie de la journée d'une femme, ont aussi été l'un des facteurs limitant l'intégration des femmes au projet. Le sociologue expatrié constate, en effet, que "l'organisation de stages regroupant des femmes comporte quelques difficultés supplémentaires comme la présence des bébés au cours des séances de formation, le changement des personnes quand celle qui avait été choisie avait des préoccupations matrimoniales (divorce, remariage, naissance), jusqu'à la peur des épidémies de rougeole" (4).

Dans la région du projet, les femmes disposent de revenus substantiels grâce au petit commerce frauduleux avec le Nigéria. On peut cependant craindre qu'à cause de la diminution de fertilité des sols due aux conditions climatiques, les revenus des femmes ne servent à compléter la subsistance familiale, traditionnellement fournie par l'homme, au lieu d'être épargnés (voir point 3.2).

En plus de la religion musulmane, qui empêche les femmes d'être pleinement associées aux prises de décisions, le manque de cadres féminins compétents et disponibles ne permet pas la sensibilisation de toutes les femmes villageoises. En effet, la politique préconisée par l'AFN est identique à la politique nationale en matière de décentralisation: tout projet de développement doit être identifié au niveau du village, puis doit suivre la filière administrative pour aboutir au ministère du Plan et aux bailleurs de fonds. En réalité, dans la grande majorité des villages, il n'y a pas de représentante AFN et, s'il y en a une, il s'agit généralement d'une femme plus respectée que motivée. De plus, aux échelons intermédiaires de l'administration, on ne trouve pas, faute de moyens financiers et par manque de formation, des cadres féminins compétents qui pourraient travailler pour et avec les femmes des villages (voir annexe 5).

On comprend que, dans ces conditions, il ait été difficile pour l'assistance technique de faire participer pleinement les femmes au projet. En lui reconnaissant le mérite d'avoir enseigné aux agents nigériens une excellente méthode d'intervention en milieu rural, on peut lui reprocher de n'avoir pas remis en question les termes de référence du projet. Mais est-ce réellement son rôle ? Ceci nous amène à dire qu'il n'y a pas eu assez d'interaction entre les fonctionnaires de la CCE à Bruxelles et ceux de Niamey: il aurait dû y avoir entre eux une réflexion approfondie sur le processus suivi par le

projet et une remise en question permanente des objectifs du projet.

6.2 Recommandations

Des recommandations concernant l'intégration des femmes peuvent être formulées à deux niveaux:

- celui du projet lui-même
- celui de l'assistance de la CEE en général.

6.2.1 Recommandations concernant le projet

Le projet étant terminé depuis 1987, les recommandations qui suivent peuvent être considérées comme des exemples de recommandations pour des projets analogues.

Une enquête socio-économique approfondie portant sur des données par sexe aurait dû être menée préalablement au projet. En effet, pour qu'un projet réussisse complètement, il faut, avant de l'exécuter, connaître les besoins de la population et évaluer les facteurs qui y font obstacle ou au contraire le favorisent. Des données socio-économiques sur la population auraient permis de mettre en relief les points suivants:

- le désintérêt des femmes pour les cultures de contre-saison, puisqu'elles peuvent tirer des revenus plus substantiels du petit commerce frauduleux;
- le caractère individualiste du paysan nigérien: il était prévisible que le système de cotisation par caisse villageoise ne fonctionnerait pas bien. Si l'échange réciproque de cadeaux est une tradition, la cotisation collective pour un bien commun ne l'est pas;
- les rôles et responsabilités de chacun dans l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation de l'eau;
- la répartition par sexe du temps quotidien voué à l'eau;

- les problèmes de main-d'oeuvre;
- les revenus et les dépenses selon le sexe (en général et pour l'eau);
- les possibilités d'épargne et de crédit; il serait, en effet, intéressant de savoir si une partie des revenus tirés du petit commerce pourrait faire l'objet d'une épargne à long terme en vue d'un investissement productif.

Dans la Proposition de financement, il aurait fallu considérer les femmes non seulement comme bénéficiaires du projet, mais aussi comme agents actifs. Dans la description des campagnes d'information-sensibilisation et d'animation-formation de la Proposition de financement, il fallait non pas cantonner les femmes au "nettoyage" de la pompe, mais leur donner un rôle actif. Elles auraient dû recevoir une formation à la gestion de leur équipement en eau, des cahiers de cotisation et des petites réparations. Dans la Proposition de financement, il fallait aussi inclure les femmes dans les comités de point d'eau en leur donnant des fonctions de responsabilité, comme celles de secrétaire ou de trésorier. La réussite totale du projet dépendant de l'intégration des femmes, il était nécessaire, à tous les niveaux du cycle du projet, de les considérer non seulement comme bénéficiaires mais aussi comme agents actifs. En effet, pour optimiser les résultats du projet, il faut que la pompe fonctionne et que le système de maintenance soit au point. Il est donc indispensable d'y associer les principales personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les femmes.

Pendant la phase de préparation, les concepteurs du projet auraient dû concevoir le projet Hydraulique villageoise comme un point de départ pour d'autres activités: alphabétisation, planning familial, formation en gestion.

Dès la préparation du projet, les fonctionnaires de la CCE auraient dû entrer en contact avec les représentantes des

associations féminines. D'une façon générale, un effort supplémentaire doit être consenti par les bailleurs de fonds pour la formation de femmes cadres au Niger. Aux niveaux intermédiaires de l'administration, dans les services techniques des arrondissements par exemple, il n'y a pas suffisamment de femmes compétentes et disponibles. S'il est du ressort du gouvernement nigérien de veiller à la bonne marche de ses institutions, les bailleurs de fonds pourraient néanmoins avoir un rôle de conseiller en matière de gestion des institutions.

Des indicateurs propres aux problèmes des femmes auraient dû être élaborés pour la phase de suivi du projet. Ces indicateurs identiques aux paramètres utilisés pour les enquêtes socio-économiques préliminaires, devraient permettre de mesurer les changements intervenus en ce qui concerne les rôles et les responsabilités de chacun dans l'approvisionnement et la gestion de l'eau et le volume de travail.

En ce qui concerne le système de maintenance, une autre solution aurait été qu'une structure privée prenne en charge à la fois la collecte de l'argent au niveau villageois et la maintenance des pompes. Actuellement, les fonds ne sont récoltés au niveau du village, par le chef de village, que lorsque la pompe tombe en panne. L'artisan réparateur est difficile à joindre et un grand laps de temps peut s'écouler avant que la pompe ne soit réparée. Une structure privée qui prendrait en charge la collecte des fonds villageois et disposerait d'un "pool" d'artisans réparateurs faciliterait la maintenance des pompes. Les artisans réparateurs auraient pour charge de faire des tournées pour contrôler l'état des pompes et de réparer celles-ci lorsqu'elles sont en panne. Ils seraient rémunérés sur les fonds propres de la structure privée, elle-même alimentée par les cotisations villageoises. Celles-ci auraient la forme d'une taxe, annuelle ou mensuelle, versée à la structure privée. Avec un tel système, le Fonds régional de l'eau perdrait son utilité, dans

la mesure où la taxe serait perçue non plus par l'administration mais par une structure privée, éventuellement sous contrôle de la préfecture. Quoi qu'il en soit, si le Fonds régional de l'eau doit perdurer, il faudrait revoir son fonctionnement et instaurer un système de contrôle de sa gestion.

Cette structure privée pourrait fonctionner en collaboration avec la société TOUTELEC NIGER pour la distribution des pièces d'usure, ce qui allégerait le système actuel de distribution par les structures coopératives locales, système lourd et peu performant. Il faut aussi ajouter que les boudruches ont posé beaucoup de problèmes quant à leur solidité et qu'il serait utile de faire une étude sur leur fiabilité.

6.2.2 Recommandations concernant l'assistance de la CCE en général en vue de l'intégration des femmes dans les projets

- La mission d'identification du projet, équipe pluridisciplinaire, doit comporter une spécialiste en matière de Femmes et Développement, ou une spécialiste en sciences humaines, capable de recueillir les différentes données par sexe, quantitatives et qualitatives, dans la zone du projet. Sa tâche serait aussi d'analyser le rôle social des femmes dans la collectivité et la politique nationale concernant les femmes.
- La mission d'identification doit entrer en contact avec les associations féminines locales afin d'identifier avec précision les besoins et les demandes des femmes.
- Pour que l'étude socio-économique de la phase d'identification soit pertinente et puisse servir de base à une évaluation, il faut qu'elle soit réalisée pendant une période assez longue, ce qui demande un réajustement de la politique de la

CEE. Cette étude socio-économique peut être effectuée en collaboration avec des étudiants en sciences humaines du pays bénéficiaire, à condition de contrôler leur niveau de formation. En effet, il ne s'agit pas seulement de recueillir des données statistiques, mais également de mener en profondeur une étude de type ethnologique différenciée par sexe, par exemple sur l'inventaire des mots exprimant les divers statuts sociaux, la recherche ethno-linguistique ou l'explication des représentations mentales. Les agents du développement, et plus particulièrement les bailleurs de fonds, ne devraient pas minimiser ces aspects qualitatifs, car ils expliquent souvent l'échec des projets.

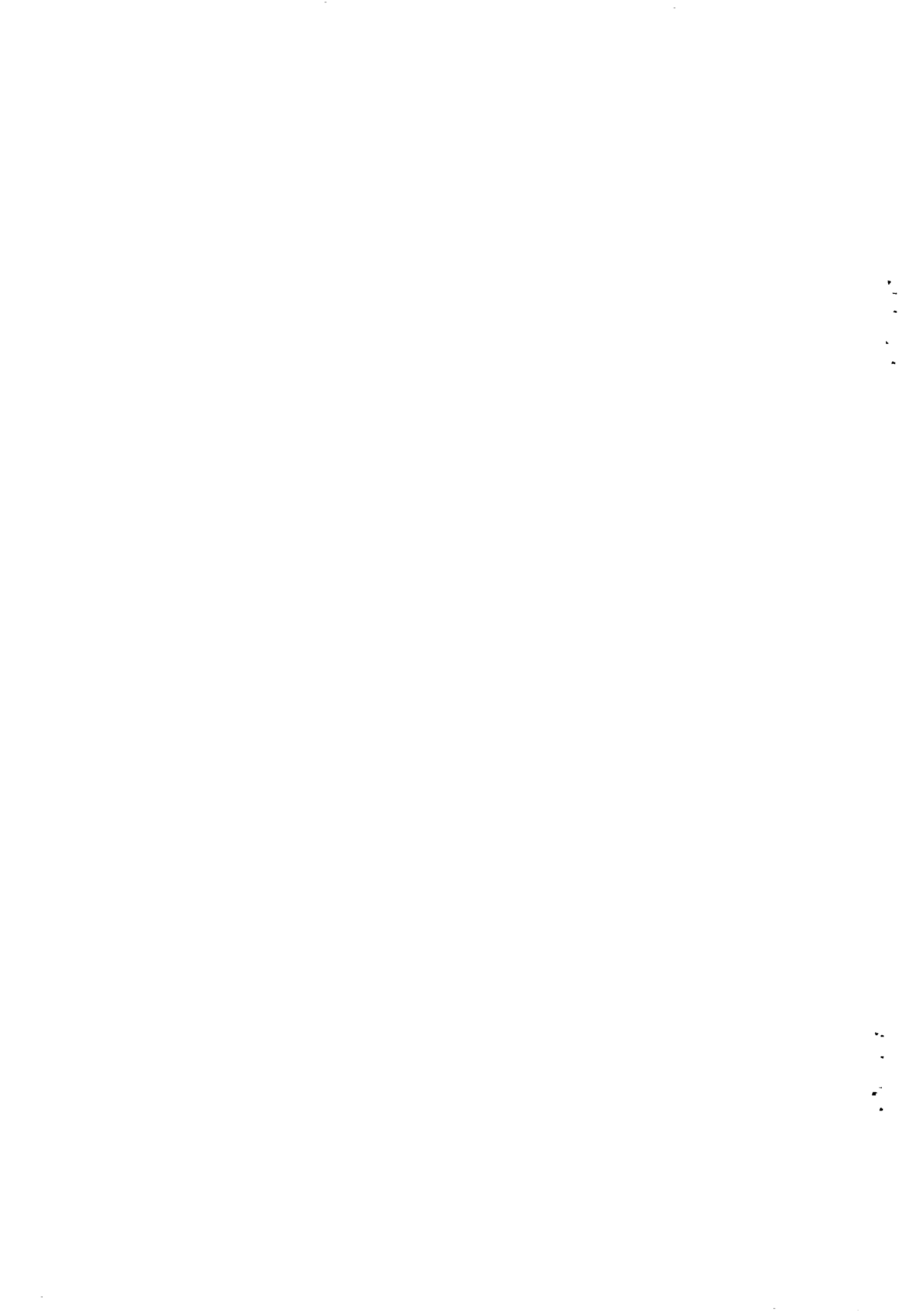
- Des bases de données socio-économiques différenciées par sexe, remises à jour fréquemment, devraient être constituées pour les pays bénéficiaires.
- Dans la phase de préparation du projet, et plus particulièrement dans la Proposition de financement, il faut donner aux femmes un rôle actif et donc les intégrer systématiquement dans les termes de référence comme personnes actives, capables de prendre en charge elles-mêmes la gestion de leur équipement. Pour cela, la formation est essentielle et elle doit constituer un des objectifs du projet, davantage que l'augmentation de la production. En effet, la formation des femmes est le moyen le plus efficace de leur assurer une autonomie dans tous les domaines. La formation de femmes cadres est particulièrement importante dans la mesure où elles peuvent, à leur tour, former les femmes de la base, c'est-à-dire des villages.
- Les rédacteurs de la Proposition de financement doivent soumettre le projet aux spécialistes de la cellule Femmes et Développement de la CCE, pour qu'elles puissent éventuellement y apporter des modifications.

- Pendant la phase d'exécution du projet, les fonctionnaires de la CCE à Bruxelles et ceux de la Délégation dans le pays bénéficiaire doivent remettre en question les objectifs du projet et éventuellement les reformuler et les adapter à la situation effective du projet. Une spécialiste en sciences humaines doit effectuer des missions d'évaluation pendant la phase d'exécution afin de réajuster au besoin les objectifs du projet.

- Des indicateurs propres aux problèmes des femmes doivent être établis pour les phases de suivi et d'évaluation. Ces indicateurs - de réalisation, d'impact et de réaction de la population - doivent être qualitatifs et quantitatifs. Les indicateurs utilisés dépendront du type de projet. Pour le projet évalué dans ce rapport, les indicateurs quantitatifs seraient notamment: le nombre d'utilisatrices des pompes et des puits; la quantité d'eau recueillie; les contraintes en eau, etc. Les indicateurs qualitatifs concerneraient notamment l'identification et la hiérarchisation des contraintes et des objectifs des femmes; l'introduction de nouvelles technologies et leur volume de travail; la préférence pour un type de pompe, etc.

- Une appréciation qualitative de l'impact du projet sur la population, et plus particulièrement sur les femmes, peut être obtenue par le suivi (monitoring) d'un petit échantillon de population pendant tout le cycle du projet.

ANNEXES



TERMES DE REFERENCE DES MISSIONS D'EVALUATION
CONCERNANT DES PROJETS UNISECTORIELS RELATIFS A L'AGRICULTURE,
L'ELEVAGE ET L'ALIMENTATION EN EAU

1. Projets à évaluer

Les projets à évaluer sont les suivants:

- Botswana: Sheep and Goat Development Project
- Burkina Faso: Développement de la riziculture dans l'ORD de la Comoé
- Niger: Développement de la riziculture moderne sur le fleuve Niger, aménagement hydro-agricole de Daibéry
- Niger: Hydraulique villageoise, Département de Zinder
- Swaziland: Rural Water Supply and Sanitation Programme
- Zambie: Maize Development Project.

2. Introduction

En juillet 1988, BMB a été chargée par la CEE d'effectuer, en association avec FEMCONSULT, une évaluation thématique portant sur le rôle des femmes dans le développement.

Cette évaluation se déroule en trois phases: une phase de documentation et de préparation, comprenant notamment la sélection des projets et la formulation de propositions concernant des termes de référence détaillés et un programme de travail pour la phase suivante; une phase d'évaluation sur le terrain des projets sélectionnés et enfin une phase qui consistera dans l'élaboration d'un rapport de synthèse.

3. But

Le but ultime de cette évaluation thématique est de tirer des enseignements de l'expérience acquise concernant l'aspect Femmes et Développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, de la sylviculture, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des zones rurales, pour aboutir à la formulation d'un ensemble de recommandations réalistes touchant la politique, les moyens, les procédures et les méthodes de coopération de la Communauté et de ses partenaires en matière de développement, et définir en particulier un certain nombre

de directives opérationnelles propres à chaque secteur en vue de l'intégration des femmes aux diverses phases du cycle des projets.

4. Evaluation des projets

Les objectifs de l'évaluation des projets sont énoncés ci-après:

- a) Evaluer la participation des femmes au projet et la manière dont leurs rôles, besoins et intérêts ont été pris en compte au cours des différentes phases du cycle du projet (identification, préparation et conception, instruction/financement, exécution, suivi et évaluation).
- b) Vérifier si des données de base concernant la situation et le rôle des femmes étaient disponibles ou ont été recueillies durant la phase de préparation; dans la négative, on s'efforcera de retrouver quelle était la situation initiale des femmes dans la zone du projet.
- c) Evaluer sur la base de ces données les effets réels ou attendus du projet sur la situation des femmes:
 - les possibilités qu'elles ont d'avoir un revenu: accès aux facteurs/moyens de production et aux services;
 - leur volume de travail;
 - leur rôle social/statut au sein de la communauté locale: niveau de participation à la prise des décisions et organisation;
 - leurs conditions de vie: accès à des services sociaux, amélioration de la santé, etc.
 - les effets sur les conditions de vie des familles.
- d) Analyser:
 - les obstacles/facteurs positifs inhérents et extérieurs au projet s'opposant à/favorisant l'intégration effective des femmes au projet en tant qu'agents et que bénéficiaires;
 - les conséquences de l'intégration ou de la non-intégration des femmes pour la réalisation des buts généraux et des objectifs particuliers du projet, et notamment la durabilité (viabilité) de celui-ci;
 - la pertinence des objectifs, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la situation de la femme et de son rôle de (co-)soutien de famille, et l'accroissement du bien-être de celle-ci en général.
- e) Recommander au besoin que des modifications soient apportées aux projets en cours.

- f) Formuler des conclusions et recommandations de caractère général en vue d'associer plus systématiquement les femmes aux projets de la CEE, une attention particulière étant accordée à un développement durable dans les différents secteurs concernés.

La mission utilisera la liste récapitulative "Evaluation de l'aspect Femmes et Développement des projets traditionnels", dans laquelle figurent des questions et remarques plus détaillées concernant les objectifs a) à d). Cette liste a été établie dans le but de fournir des indications valables pour toutes les missions d'évaluation et elle sera donc utilisée avec la souplesse voulue. Elle sera également complétée par un supplément pour chaque secteur.

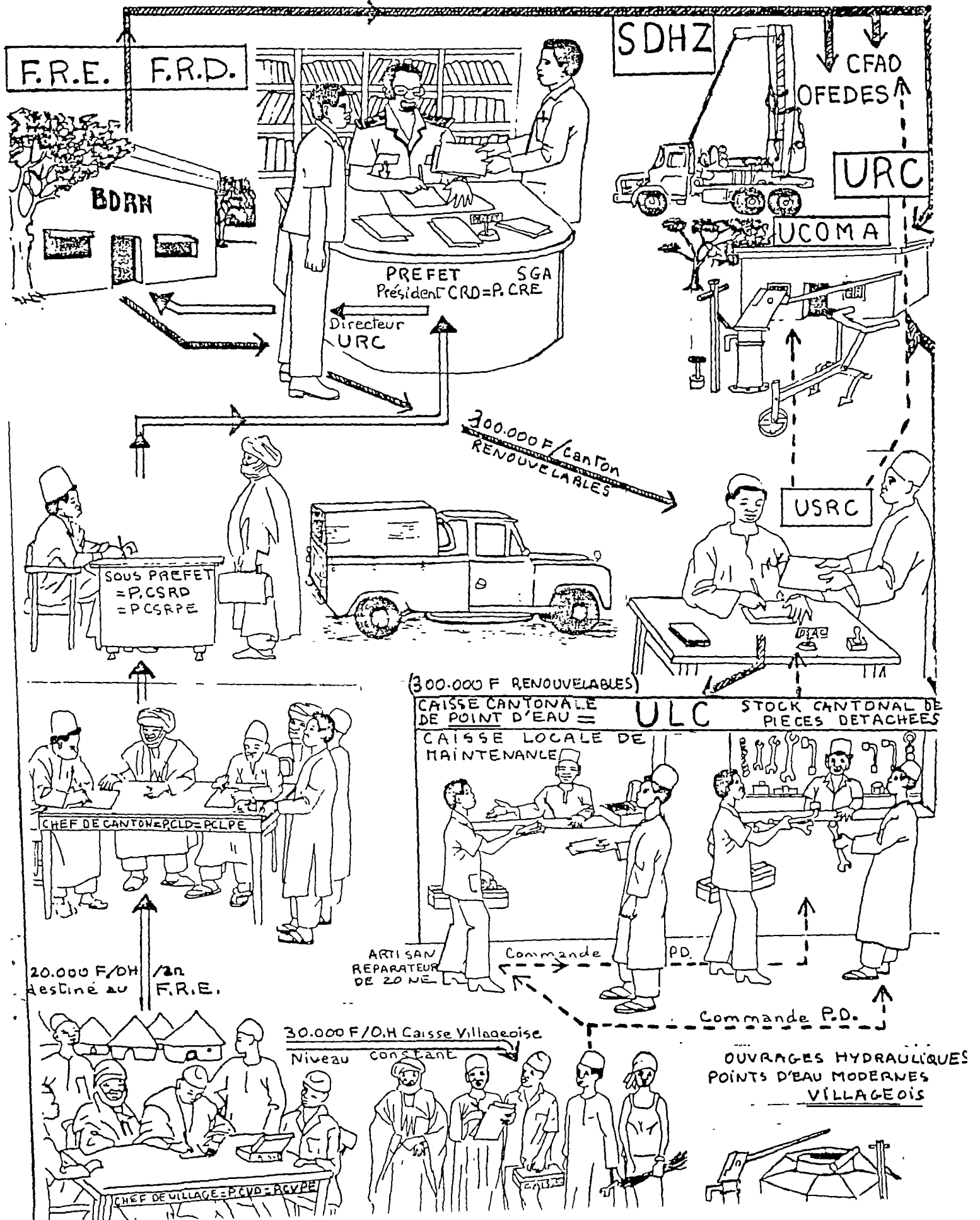
5. Etablissement de rapports

Chaque projet fera l'objet d'un rapport, qui sera rédigé en anglais ou en français dans les quatre semaines suivant l'achèvement de la mission. Il sera établi conformément au modèle standard expressément conçu pour cette évaluation. Le rapport ne dépassera pas 30 pages et sera précédé d'un résumé d'environ 5 pages.

1
2
3
4

5
6
7
8

SCHEMA DE L'APPROVISIONNEMENT DU FONDS REGIONAL DE L'EAU/FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT
UTILISATION POUR LA MAINTENANCE DES POINTS D'EAU MODERNES
 (Extrait de Rapport final 1986-1987, GWK Consult, 1987)



1
2
3
4

5
6
7
8

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

1. BRUXELLES

Commission des Communautés européennes

- M. B. Caisso, B/5
- M. P. Peligry, Hydraulique
- Mme D. Versteylem, A/2 (WID)
- M. J. Zarzoso, Responsable géographique Niger

2. NIAMEY

Délégation de la Commission des Communautés européennes

- M. D. David, Délégué
- M. R. Ebersberg, Conseiller Génie civil
- Mme S. Haversin, Documentaliste
- M. F. Rhode, Conseiller Développement rural
- M. M. Siméon, Conseiller économique

Ministère de l'Hydraulique

- M. B. Beidou, Directeur Infrastructures hydrauliques

Ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine

- Mlle C. Belemsigri, Adjointe à la Direction de la Condition féminine
- Mme B. Diallo, Directrice de la Direction de la Condition féminine

Association des femmes du Niger

- Mme F. Diallo, Présidente
- Mme F. Hamani, Secrétaire générale à l'Information
- Mme A. Aïssata, Secrétaire générale

- GKW (Assistance technique du projet)
- M. A. Beauvois, sociologue du projet
- M. J. Van Campenhout, Chef de mission

SNV

- M. R. Boermans, Délégué
- M. Gribbeling

UNICEF

- M. B. Bashizi, Représentant
- Mme B. Fatouma, Conseillère pour Femmes et Développement

Consultants et techniciens

- M. M. Angles, consultant mission FED sur les problèmes d'exhaure au Niger
- Mme M. Bayard, sociologue consultante du projet danois
- M. A. Bayard, Directeur DDH Dosso
- Mme H. Djibo, sociologue consultante du projet Hydraulique villageoise Zinder
- Mme C. Lepine, Coopération nigéro-canadienne, Projet d'appui institutionnel, ministère du Plan
- M. H. Magagi, Chef de base Institut des recherches en sciences humaines, Maradi
- Mme T. Veldhuyzen Van Zanten (rédactrice pour SNV du rapport sur les femmes au Niger)

3. ZINDER

- Mme H. Aliadi, Vice-Présidente du Bureau communal AFN Zinder
- Mme P. Bussone, sociologue au projet danois
- Mme H. Désiré, Secrétaire générale AFN Zinder
- M. J. Lillebaek, sociologue au projet danois
- Mme A. Mahamadou, Présidente du Bureau départemental AFN Zinder
- M. M. Meyer, Chef de mission projet danois

- Mme V. Sibade, V.P., ONAHA
- M. Taweye, DDH Zinder
- M. L. Vandeweerd, expert en charge du projet Promotion et formation coopératives, BIT
- M. Zakara, Directeur DDH Zinder

Enquêteurs de la mission d'évaluation

- Mme A. Daouda, membre AFN Zinder
- Mlle B. Seybou, Appui aux associations socio-professionnelles, Direction du Développement régional et de l'Aménagement du territoire, ministère du Plan
- M. M. Zoumaré, agent de santé et ancien animateur du projet Hydraulique villageoise Zinder

5
6
7
8
9

10
11
12
13

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. Proposition de financement, FED, 1983
2. Convention de financement, FED, 1984
3. Rapports mensuels, trimestriels et annuels du projet, A. Beauvois, GKW Consult, 1983-1987
4. Rapport sociologique, A. Beauvois, GKW Consult, 1984
5. Rapport final 1986-1987, A. Beauvois, GKW Consult, 1987
6. Evaluation intérimaire (impact de l'implantation des pompes dans les cantons de Dungass et Dan Tchiao), H. Djibo (sociologue consultante), janvier-février 1986
7. Document sur la position des femmes au Niger, T. Veldhuizen van Zanten, mai 1987
8. Document 4ème Congrès, AFN, 1984
9. Etude sur la prise en compte de la composante femme dans la planification du développement au Niger, Direction de la Condition féminine, ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine, octobre 1988-février 1989
10. Compte-rendu des journées de réflexion sur le problème de l'eau dans le département de Zinder, Direction départementale de l'Hydraulique Zinder, 1989
11. Programme d'appui aux activités socio-économiques des femmes, Plan de développement économique et social du Niger 1987-1991, ministère du Plan, 1987
12. Colloque ORSTOM Femmes et politiques alimentaires, Paris, 14-19 janvier 1985
13. Système des relations économiques et sociales chez les Wogo (Niger), J.-P. Olivier de Sardan, Université de Paris, Mémoires de l'Institut d'ethnologie III, Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme, Paris, 1969
14. Les rapports entre les hommes et les femmes et les interventions de développement. Etude de cas: une expérience d'animation féminine au Niger (1966-1975), A. Corrèze et M.-J. Doucet, IRAM, 1977
15. Rapport annuel coopération République Niger-CEE, Délégation de la Commission des Communautés européennes, 1987

1
2
3

4
5
6

L'ASSOCIATION DES FEMMES DU NIGER (AFN)

Une structure administrative chargée de s'occuper des problèmes des femmes n'est pas une nouveauté au Niger, puisque l'Union des femmes du Niger fut créée en 1962 et remplacée, en 1975, par l'AFN.

L'AFN, créée le 21 septembre 1975, est une association apolitique, actuellement sous la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine, dont le but est de:

- "développer les liens de fraternité, de solidarité et d'amitié entre toutes les femmes de toutes les couches sociales du pays pour la protection des droits de la femme, de l'enfant et de la famille;
- animer, éduquer les femmes sur le plan civique, économique et socio-culturel afin qu'elles prennent davantage conscience de leurs rôles;
- promouvoir l'intégration totale des femmes dans le processus de développement national;
- créer des relations amicales avec les autres associations nationales et internationales visant les mêmes buts;
- soutenir les mouvements de libération nationale pour une paix mondiale et durable" (4).

Les principales activités menées par l'AFN grâce à l'aide du gouvernement, d'organisations non gouvernementales, d'organisations internationales et d'ambassades peuvent se résumer comme suit:

- organisation de campagnes de sensibilisation sur des thèmes d'intérêt national (foyers améliorés, désertification, éducation, etc.);
- création de jardins d'enfants et de foyers féminins;
- élaboration de divers projets à caractère économique (aviculture, vulgarisation des foyers améliorés, implantation de moulins);

- élaboration d'un Code de la famille (en cours).

La politique préconisée par l'AFN est identique à la politique nationale en matière de décentralisation: tout projet de développement local devant être une émanation des besoins des villageois, il faut que le projet soit identifié au niveau du village et qu'il remonte la filière administrative pour aboutir au ministère du Plan. Ce dernier centralise tous les projets avant de les soumettre aux bailleurs de fonds.

Le tableau schématique (page 5 de la présente annexe) du processus suivi par un projet de développement rural (il n'est question ici que du développement local) et par un projet de développement concernant les femmes révèle que:

- à cause de la pénurie de cadres féminins (et masculins) compétents et disponibles aux échelons intermédiaires de l'administration et à cause du manque de moyens financiers, le processus de décentralisation n'est pas encore pleinement atteint;
- les contacts et la coordination entre les différents échelons de l'administration ne sont pas assez étroits et fréquents.

Le Bureau national de l'AFN, qui coordonne et contrôle les activités de l'association sur toute l'étendue du territoire, est représenté au niveau de chaque département. Les membres de l'AFN sont groupées en sections au niveau des chefs-lieux de département et en sous-sections au niveau des arrondissements. Des sous-sections devraient, théoriquement, exister au niveau des cantons et des villages.

Dans la zone du projet, il a été constaté que bien souvent, il n'y a pas de représentante AFN dans le canton et dans le village et que, s'il y en a une, elle ne connaît pas le processus préconisé par la direction de l'AFN: les besoins des femmes doivent être identifiés au niveau du village, puis

transmis au niveau départemental pour aboutir, sous forme de projets, au ministère du Plan et, enfin, aux bailleurs de fonds.

Plusieurs facteurs entravent le bon fonctionnement de ce processus:

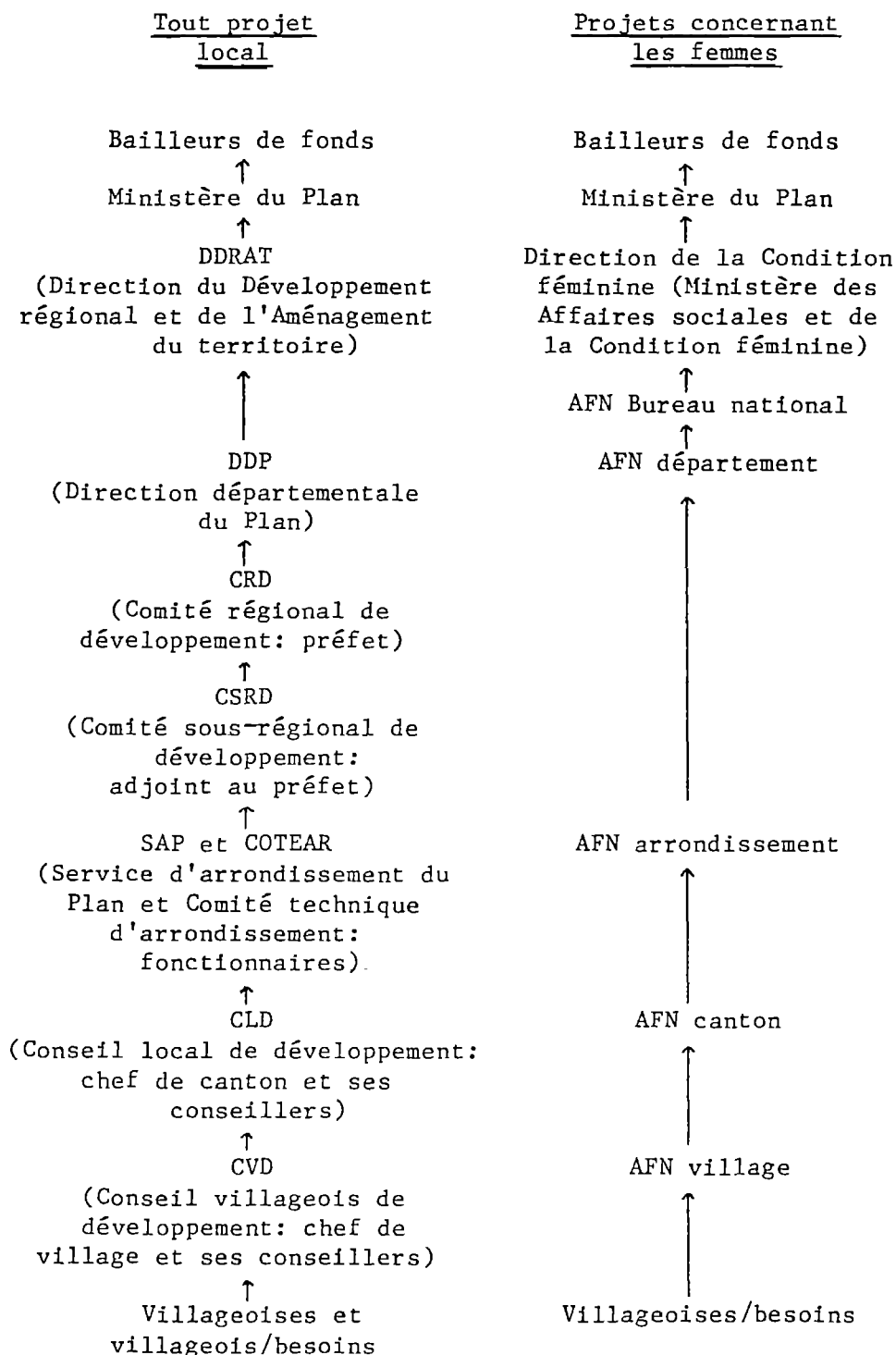
- Pour que les besoins des femmes soient identifiés au niveau du village, il faut une équipe d'animatrices et d'enquêteuses motivées ayant reçu une bonne formation. En réalité, les animatrices de l'AFN sont trop peu nombreuses et pas assez formées pour enquêter dans les villages; ce sont les représentantes AFN au niveau de l'arrondissement, et encore plus souvent au niveau du département, qui transmettent des idées de projets au ministère du Plan. Il est évident que, dans ces conditions, les projets présentés (élevage, approvisionnement en eau, coopératives, etc.) ne sont pas fondés sur une étude socio-économique du village et sur les besoins réels des villageoises.
- Les contacts sont quasi inexistantes entre la DDP (Direction départementale du Plan), le SAP (Service d'arrondissement du Plan) et les représentantes de l'AFN au niveau du département et de l'arrondissement.
- Les représentants de la DDP et du SAP sont des fonctionnaires détachés de leur ministère, affectés aux services du département et de l'arrondissement. Généralement, les fonctions de secrétaire général et de secrétaire général adjoint de la DDP sont exercées par le préfet et son adjoint. Ceux-ci peuvent révoquer à tout moment les fonctionnaires placés sous leur autorité.
- Les membres du COTEAR (Comité technique d'arrondissement) sont également fonctionnaires. Etant donné que leur affectation dépend la plupart du temps du préfet, ils ne sont pas assurés de rester longtemps dans leurs fonctions.

Cette incertitude, conjuguée au manque de moyens pour se rendre "sur le terrain" (manque de carburant) et à un salaire peu attrayant, provoque un certain désintérêt et un manque de motivation pour le travail. Il est, en outre, très difficile d'affecter des femmes dans les services techniques des arrondissements: si leur mari travaille dans une autre région du pays, elles ne désirent pas sacrifier leur vie familiale à leur travail.

- Dans les villages, les femmes proposées pour être les représentantes de l'AFN sont soit les femmes du chef de village, d'un marabout ou d'un notable, soit des femmes considérées comme respectables parce qu'âgées. Ce respect de la hiérarchie empêche parfois d'autres femmes compétentes et motivées de parvenir à des fonctions de décision.

Il a été constaté que l'AFN jouit, à tort, d'une mauvaise réputation (des sobriquets peu élégants la caractérisant en témoignent). Bien que les membres de la Direction de la Condition féminine et de l'AFN soient extrêmement motivées, il a été observé d'une part, que les femmes les plus efficaces ont reçu une formation à l'étranger et d'autre part, qu'il n'existe pas assez de coordination entre l'AFN et ses représentations départementales, le ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine et le ministère du Plan, chargé d'entrer en contact avec les bailleurs de fonds.

PROCESSUS SUIVI PAR LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

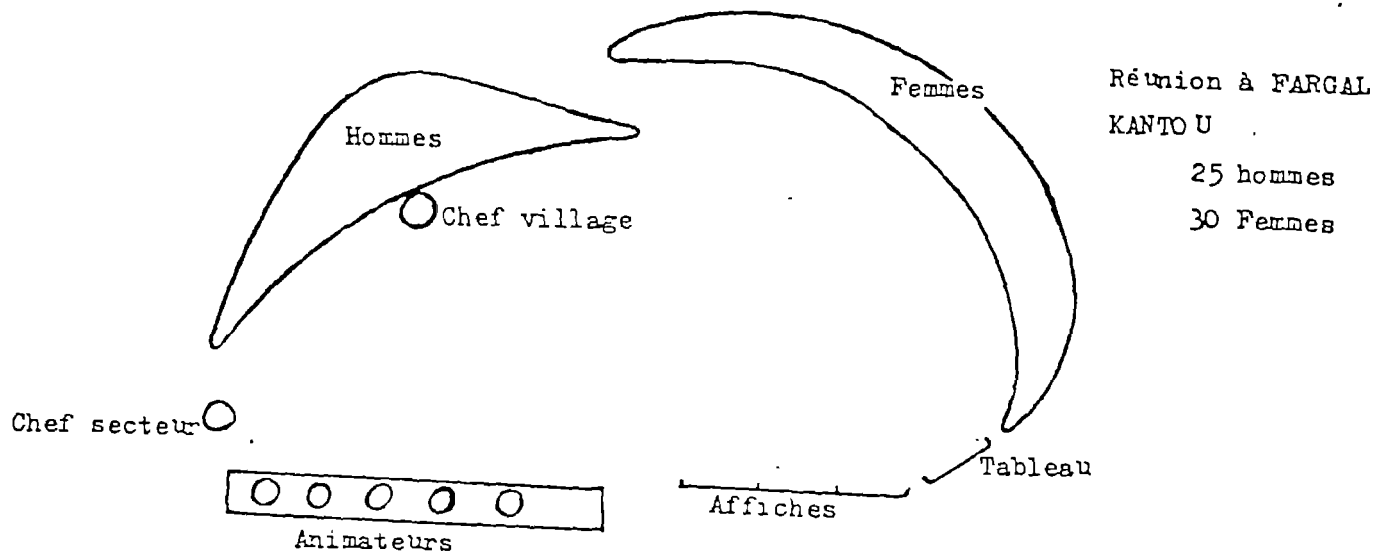
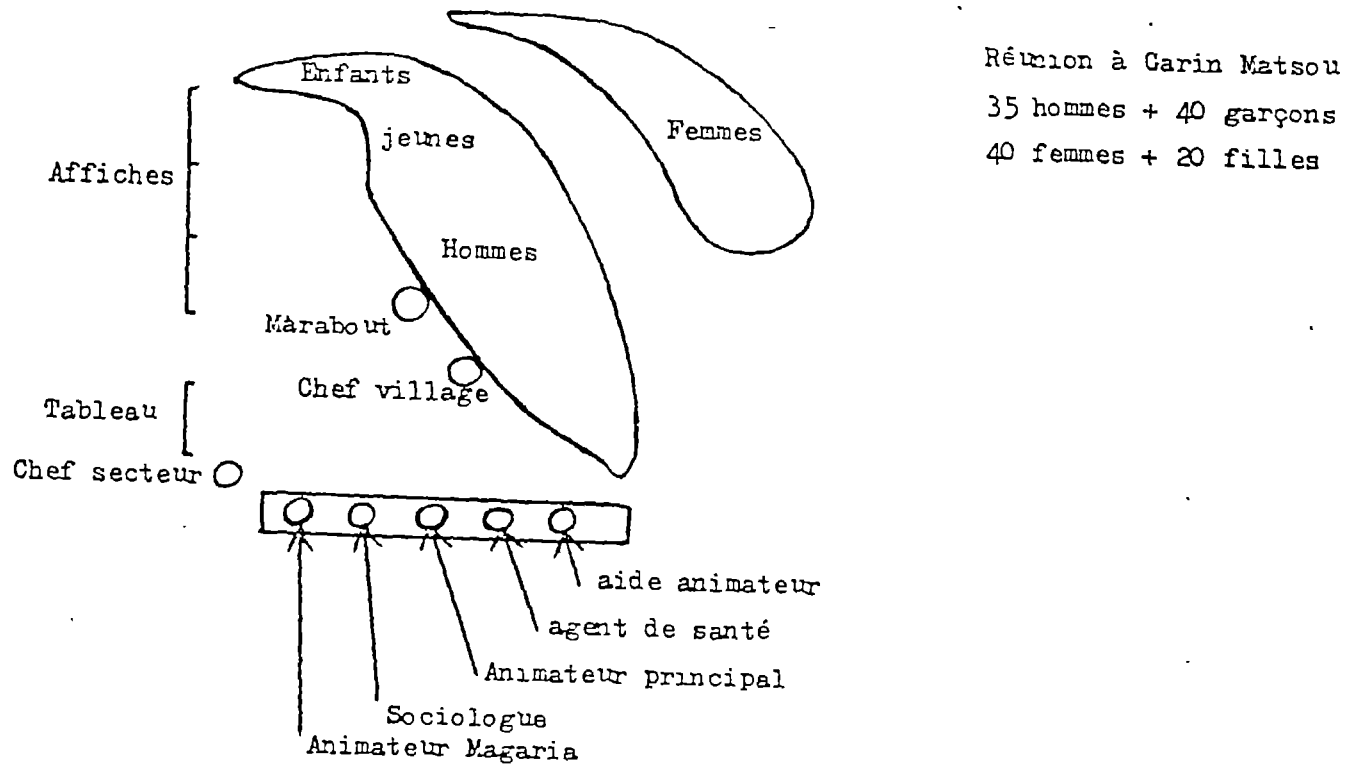


1
2
3

4
5
6

SCHEMAS DE DISPOSITION DE L'ASSISTANCE ET DES ANIMATEURS
AU COURS DE REUNIONS D'ANIMATION

(Extrait de Rapport sociologique, GKW Consult, 1984)



La répartition des personnes dans l'assistance se fait suivant un ordre bien établi qui regroupe autour du chef, ses conseillers, les membres du CVD laissant derrière les jeunes, et puis les femmes.

1
2
3
4

5
6
7
8

DESSIN D'UNE POMPE

(Extrait de Rapport sociologique, GWK Consult, 1984)

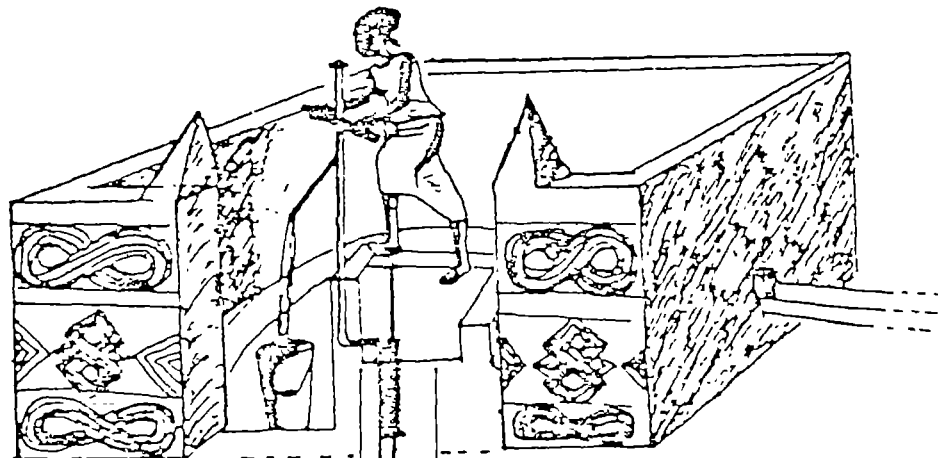
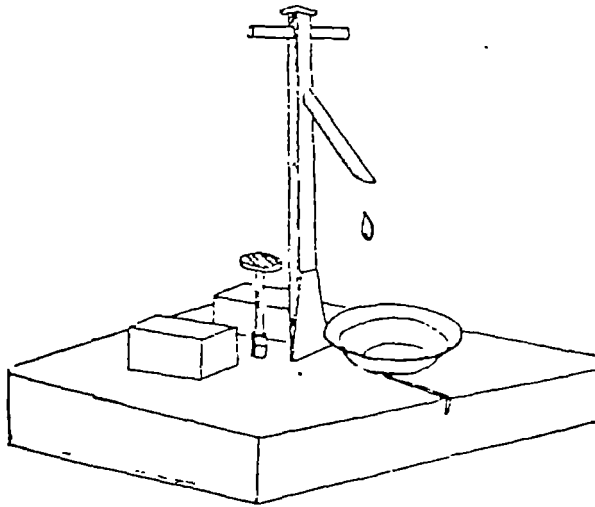
REPUBLIQUE DU NIGER

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENTDIRECTION DES INFRASTRUCTURES
HYDRAULIQUES
PROJET HYDRAULIQUE VILLAGLOISE ZINDER

FED

MODELE REDUIT

DU LIVRET AIDE MEMOIRE

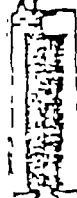
" INTERET ET ORGANISATION
DE LA POMPE "

Voici la pompe à
pied au dessus
du forage

Ga yada aké hauda
pompo boussa rijiyar

En profondeur dans
le sol se trouve la
boudruche qui fait
remonter l'eau

Nan cikin rijiyar
kasu acugane da igiya
Mai hauda ruwa



1
2
3
4

5
6
7
8

9
10
11
12

13
14
15
16

